



AFRICA⁵⁰

Investing in Infrastructure for Africa's Growth

RAPPORT ANNUEL 2019







AFRICA⁵⁰

INVESTIR DANS LES
INFRASTRUCTURES
POUR LA CROISSANCE
DE L'AFRIQUE



Africa50 - Développement de projets et Africa50 - Financement de projets sont deux entités légales distinctes mais complémentaires ayant des bilans financiers séparés mais indépendants.

Ce document met en évidence les principales réalisations, les progrès effectués dans les activités d'investissement et les états financiers audités au 31 décembre 2019.

Sauf indication contraire, dans ce rapport, le nom Africa50 sera utilisé pour désigner les deux entités collectivement.

TABLE DES MATIERES

Introduction et faits marquants	6
Message du Président du Conseil d'administration: Accélérer les investissements dans les infrastructures est essentiel pour la reprise économique en Afrique	8
Relever le défi : Message du Directeur général	10
Première partie : Contexte opérationnel	13
1.1 Situation mondiale	14
1.2 Contexte africain	18
1.3 Stimuler les échanges commerciaux en Afrique	21
1.4 Attirer des investissements locaux et institutionnels	22
1.5 Recycler les actifs d'infrastructure	23
Deuxième partie : Africa50	25
2.1 Piliers stratégiques et proposition de valeur	26
2.2 Secteurs prioritaires	27
2.3 Normes ESG et impact sur le développement	28
2.4 Gestion du risque d'entreprise	30
2.5 Contribuer aux initiatives internationales	30
2.6 Structure opérationnelle et de gestion	32
2.7 Culture de l'entreprise	35
Troisième partie : Activités d'investissement	39
3.1 Africa50 - Développement de projet	40
3.2 Africa50 - Financement de projet	40
3.3 Pipeline et investissements prévisionnels	41
Quatrième partie : L'avenir de l'Afrique – Investir dans l'hydroélectricité	55
Cinquième partie : États financiers audités	61
Glossaire	138

INTRODUCTION ET FAITS MARQUANTS

Investir dans les infrastructures pour la croissance de l'Afrique

Africa50 est une plateforme d'investissement créée par des gouvernements africains et la Banque africaine de développement pour combler le déficit de financement des infrastructures en Afrique. Elle a pour mission de mobiliser des financements des secteurs public et privé, de faciliter le développement de projets et d'investir dans les infrastructures sur le continent.

Africa50 privilégie les projets de moyenne et grande envergure ayant un fort impact sur le développement de l'Afrique tout en proposant un rendement attractif aux investisseurs. Regroupant deux véhicules de financement – le développement de projets et le financement de projets – sous une même institution, Africa50 accompagne toutes les étapes du cycle d'un projet.

Projets et Investissements

Africa50 détient à ce jour un portefeuille de 5 investissements et dispose d'un pipeline d'investissement conséquent. (Voir la Troisième Partie: Activités d'Investissement).

Secteurs prioritaires



ÉLECTRICITÉ



TIC*



TRANSPORT



MIDSTREAM GAZIER

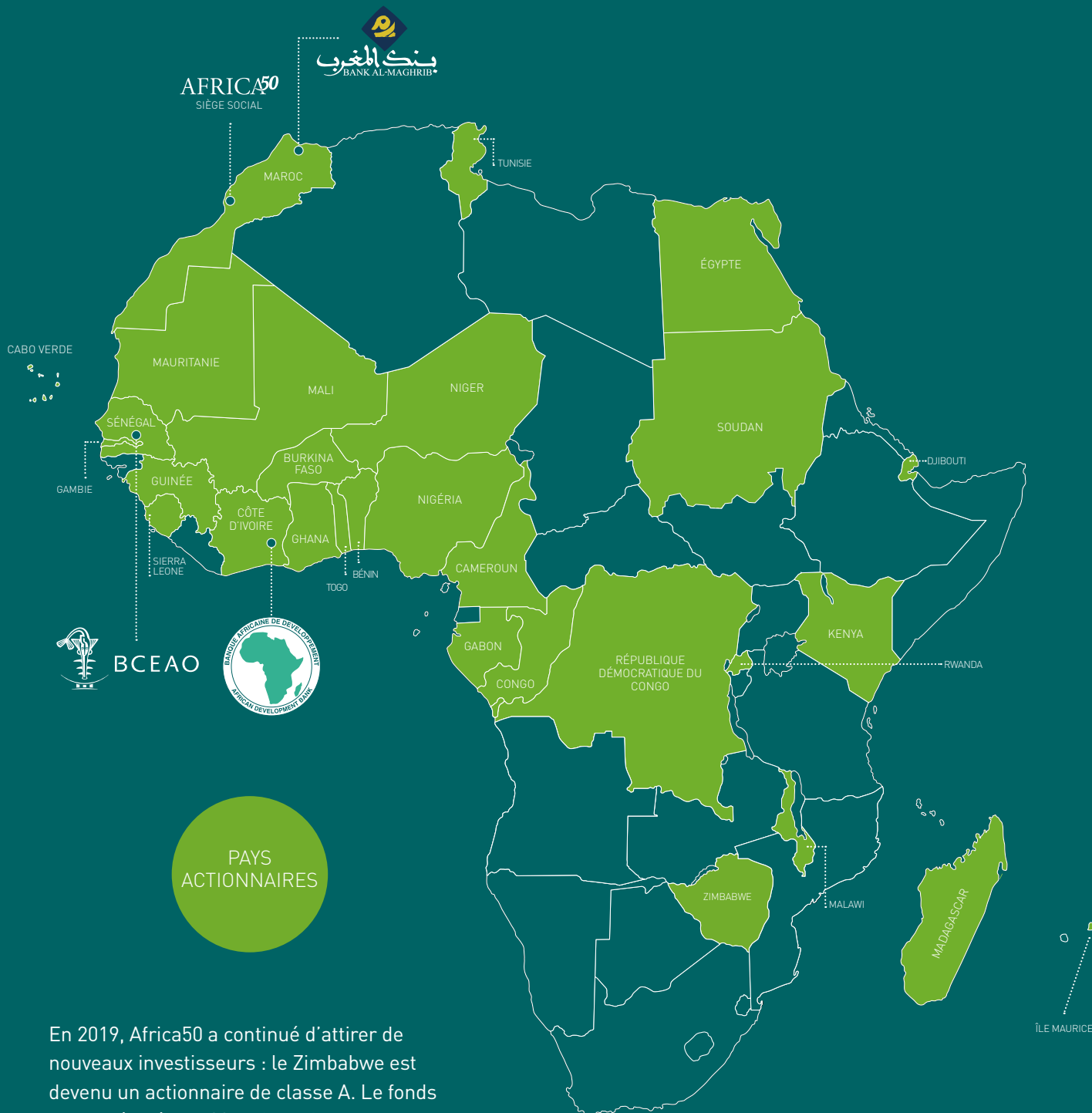
Capital engagé

877
millions USD

Actionnaires

31

*Technologies de l'information et des communications



En 2019, Africa50 a continué d’attirer de nouveaux investisseurs : le Zimbabwe est devenu un actionnaire de classe A. Le fonds compte à présent 28 actionnaires de classe A (États souverains africains), ainsi que trois actionnaires de classe B – la Banque africaine de développement, la Banque centrale des États d’Afrique de l’Ouest et Bank Al-Maghrib. Le capital souscrit s’élève à 877 millions USD.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accélérer les investissements dans les infrastructures est essentiel pour la reprise économique en Afrique



L'année 2020 devait être une année de croissance et de développement accru à travers le monde. Il n'y a pas si longtemps, le monde se tournait vers l'année 2020 en espérant que ce serait l'année charnière pour mettre fin à la pauvreté dans le monde, incarnée par la « Vision 2020 ». Cela ne s'est pas passé comme prévu. On se souviendra longtemps de 2020 comme l'année d'une pandémie globale, la COVID-19. Le monde continue de subir les répercussions de cette crise sanitaire.

La pandémie risque de remettre en question plus de dix ans de progrès obtenus par les pays africains grâce à des réformes économiques, politiques et autres. L'an dernier encore, et pour la première fois en dix ans, les dépenses d'infrastructures ont représenté plus de la moitié de la croissance du PIB en Afrique. Cependant, il faut voir ce chiffre dans le contexte des estimations récentes de la Banque africaine de développement, selon lesquelles le COVID-19 pourrait générer une perte comprise entre 22,1 milliards USD (scénario de base) et 88,3 milliards USD (pire scénario) dans le PIB africain, correspondant à une contraction de la croissance du PIB estimée entre 0,7 et 2,8 points en 2020. Si la situation actuelle

perdure, cela pourrait conduire à une récession à travers l'Afrique en 2020.


Avant la COVID-19, la Banque africaine de développement avait estimé à 130-170 milliards USD les investissements annuels nécessaires pour financer les infrastructures en Afrique. La Banque a également chiffré à 68-108 milliards USD le déficit annuel de financement des infrastructures. Accroître les investissements dans les infrastructures sur le continent est essentiel, à la fois pour réduire leur déficit en privilégiant les infrastructures dans le domaine de la santé et du social et pour soutenir les efforts du continent après la crise. Mais les gouvernements africains ne disposent pas, à eux-seuls, des ressources nécessaires pour combler ces besoins de financement. L'Afrique doit donc mobiliser ses propres ressources en plus des ressources extérieures pour financer ce programme de relance économique fondé sur les infrastructures.

Le travail effectué par Africa50, pour développer les projets d'infrastructure en phase initiale, accélérer les investissements, et mobiliser des financements publics et privés pour le continent, est plus nécessaire que jamais.

Africa50 demeure un acteur panafricain majeur des infrastructures, réunissant co-développeurs et co-investisseurs de projets, les gouvernements africains, ainsi que les institutions de financement du développement internationales et d'autres établissements financiers. Sa mission est claire : concevoir, développer et financer les projets d'infrastructure dont l'Afrique a urgemment besoin aujourd'hui et pour son développement sur le long terme.

Les secteurs privilégiés d'Africa50 – l'énergie, les transports, les TIC et le midstream gazier – vont continuer de jouer un rôle important dans la croissance économique de l'Afrique. Toutefois,

¹ AfDB, *African Economic Outlook 2020*



la COVID-19 a accru la nécessité de s'intéresser plus sérieusement aux secteurs émergents des infrastructures sanitaires et sociales, et de réfléchir au renforcement des capacités de production et aux chaînes d'approvisionnement nationales en Afrique. Cela permettrait de s'assurer que les pays africains soient mieux équipés pour faire face aux chocs futurs dont l'ampleur serait similaire à celle de la pandémie actuelle.

Par ailleurs, l'essor de la numérisation pour permettre de faciliter le travail à distance, de s'adapter à l'évolution de la demande des consommateurs, de combler les restrictions concernant la mobilité physique et de préparer le continent à réaliser le potentiel de la 4e révolution industrielle, devrait accroître l'importance des infrastructures TIC sur le continent. Cela devrait se traduire par le développement des réseaux à fibre optique, des centres de données, de la connectivité du dernier kilomètre, de la télémédecine, des systèmes de géolocalisation, etc. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale rend d'autant plus nécessaire l'essor des TIC. Il est urgent de connecter les Africains entre eux et avec le monde.

L'accès aux financements reste un point critique des investissements dans les infrastructures. Mais, outre la recherche de sources extérieures de financements pour investir en Afrique, la mise en œuvre de programmes exploitant les ressources africaines pour financer la reprise et le développement à long terme montrerait que l'Afrique prend des initiatives pour trouver ses propres solutions à ses difficultés. L'une de ces solutions pourrait être un programme de recyclage d'actifs – un modèle qui pourrait potentiellement débloquer des milliards de dollars américains de capitaux actuellement immobilisés dans des infrastructures publiques, qui seraient entièrement réinvestis dans

de nouvelles infrastructures à travers l'Afrique.

En moins de quatre ans d'activité, Africa50 a codéveloppé et cofinancé plusieurs centrales solaires, thermiques et hydroélectriques. Africa50 contribue à combler un besoin majeur en matière de transport en Afrique centrale, construit un grand pôle technologique en Afrique de l'Est, exploite les ressources gazières locales pour fournir de l'électricité de base aux industries clés d'Afrique de l'Ouest et alimente les foyers et les entreprises d'Afrique du Nord avec des énergies renouvelables. Par ailleurs, Africa50 est devenue un leader d'opinion en termes de bonnes pratiques de développement des infrastructures, en publiant des études et des articles, en plaidoyant pour des questions clés lors d'événements majeurs et en lançant un important Challenge de l'innovation axé sur la connectivité internet. L'Afrique a besoin qu'Africa50 aille encore plus loin.

Je souhaiterais féliciter le Directeur général d'Africa50, Alain Ebobissé, et son équipe, ainsi que le Conseil d'administration et les actionnaires d'Africa50 pour leur dévouement et leur passion envers l'Afrique. Alors que le continent se prépare à se relever de la pandémie globale de la COVID-19, la contribution de tous est cruciale pour y arriver. Africa50 continuera d'œuvrer en faveur de la reprise à travers le développement des infrastructures.

Un bel avenir se dessine devant Africa50. L'organisation dispose des outils, des financements et des personnes nécessaires pour accomplir sa mission : aider à combler le déficit d'infrastructures du continent. Elle mérite de réussir, et pour cela, elle bénéficie du soutien total de la Banque africaine de développement.

Dr. Akinwumi A. Adesina



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Relever le défi



Bien que ce rapport annuel porte sur l'année calendaire 2019, je ne peux omettre de mentionner la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19. La pandémie qui frappe notre continent est un véritable défi mais en travaillant ensemble nous pourrons le surmonter. Nous pouvons et nous devons continuer de développer des projets et d'investir, afin de stimuler la reprise économique du continent. En ces temps incertains, Africa50 demeure pleinement opérationnel et totalement solidaire des autres pays africains ainsi que de ses partenaires à travers le monde.

A la tête de la direction Générale d'Africa50 depuis plus de trois ans, je suis toujours impressionné de voir à quel point les chefs d'État africains se sont montrés visionnaires il y a plusieurs années en appelant à des solutions novatrices pour accélérer le développement des infrastructures – un appel qui a mené à la création d'Africa50. La pandémie actuelle souligne une nouvelle fois l'urgence d'améliorer les infrastructures du continent afin que les populations

africaines puissent mener une vie productive, heureuse et en bonne santé. Africa50 progresse dans cette direction grâce à l'aide de la Banque africaine de développement, l'un de nos actionnaires fondateurs, dont le Président, Dr. Akinwumi Adesina, est Président de notre Conseil d'administration.

L'an dernier, notre équipe s'est encore agrandie, de même que notre Conseil d'administration. Fort de ces hommes et femmes, et du soutien de nos 31 actionnaires, notre portefeuille est passé de quatre à dix investissements, et notre pipeline de projets s'est également considérablement développée. Alors que nous nous concentrons toujours sur le besoin le plus urgent du continent – la production d'électricité –, notre investissement dans les TIC dans le cadre du projet Kigali Innovation City en est passé au stade de mise en œuvre. En outre, notre réserve de projets – qui ne cesse de croître – comprend désormais des projets dans presque chacun de nos secteurs prioritaires. En 2019, nous avons signé des accords de développement portant sur deux projets – le pont route-rail reliant les deux Congo et les Lignes de transmission électrique au Kenya – que nous avons annoncés publiquement. Relier l'Afrique par le biais de routes, de lignes de transmission et de services Internet, est essentiel pour son développement.

Le deuxième semestre 2019 a été particulièrement actif, avec de nouveaux investissements au Ghana, à Madagascar, au Nigeria, au Rwanda et au Sénégal. Notre premier investissement à Madagascar concerne le développement de la centrale hydroélectrique de Volobe (120 MW). Nous sommes heureux d'avoir pu inclure cette initiative dans notre

portefeuille d'énergies plus respectueuse de l'environnement, qui comprend les six centrales solaires Scatec en Égypte, toutes opérationnelles aujourd'hui, et la centrale hydroélectrique de Nachtigal, actuellement en construction au Cameroun. Les deux projets, ainsi que la centrale thermique de Malicounda au Sénégal, ont été codéveloppés avec succès par Africa50 – Développement de projets et cédés à Africa50 – Financement de projets. Nous prévoyons la même progression pour le projet de Volobé.

Tandis que nous privilégions la production électrique issue d'énergies renouvelables, nous sommes conscients de la nécessité de continuer de développer des centrales thermiques, avec une forte préférence pour le gaz, un combustible relativement propre. L'an dernier, nous avons achevé notre investissement dans la centrale au fioul de Malicounda (120 MW) au Sénégal, conçue pour être convertie au gaz. Nous avons également investi dans la centrale d'Azura-Edo IPP, un producteur d'énergie indépendant nigérian, dont la centrale à turbine à gaz à cycle ouvert produit 461 MW d'électricité, ainsi que dans Genser Energy au Ghana pour financer son expansion et la construction de nouveaux gazoducs. Les infrastructures du midstream gazier représentent l'un des chaînons manquants de l'avenir énergétique de l'Afrique et, à ce titre, elles constituent l'un de nos secteurs prioritaires. Au Sénégal, nous avons investi dans la centrale de Tobène de 115 MW, la première centrale de la plateforme de production électrique de Melec PowerGen (MPG).

Au-delà de l'avancée du projet Kigali Innovation City, nous catalysons davantage d'investissements du secteur privé dans les TIC. À cette fin, nous

avons lancé notre premier Challenge de l'innovation en mai 2019 à l'occasion du Sommet Transform Africa qui s'est tenu à Kigali, dans le but de trouver des solutions permettant d'améliorer la connectivité internet du dernier kilomètre sur le continent. Nous avons reçu de très nombreuses candidatures, du vivier important d'innovateurs et d'entrepreneurs œuvrant à la transformation de l'Afrique. Nous serons très heureux de mettre en oeuvre les solutions gagnantes à court et moyen terme, d'abord à travers un projet pilote au Rwanda, puis sur le reste du continent.

Bien que les besoins de notre continent soient importants, ils présentent également des opportunités d'affaires intéressantes si les projets sont bien structurés afin d'attirer les investisseurs. La demande en matière d'infrastructures en Afrique s'accroît pour une bonne raison : avant la COVID-19, le continent connaissait une croissance économique s'appuyant sur ses vastes ressources humaines et naturelles. Les liens régionaux et internationaux se développent, la fracture numérique se réduit, et la gouvernance ainsi que le climat d'affaires s'améliorent. Nous espérons que la COVID-19 ne sera qu'un simple obstacle que le continent arrivera à surmonter grâce à la mise en œuvre de programmes de relance efficaces et collaboratifs. Africa50 se tient prêt à contribuer à ses efforts en développant et en investissant dans les infrastructures dont le continent a besoin pour relancer ses économies pendant la période post-crise. Nous devons assurer un avenir meilleur à l'ensemble des Africains.

Alain Ebobissé





Première partie:
Contexte
opérationnel

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE OPÉRATIONNEL

1.1 Situation mondiale

Perspectives économiques mondiales

En 2020, La croissance mondiale avait initialement été estimée à 2,5% en 2020 – soit une légère hausse par rapport à la faible croissance de 2,4% en 2019, dans un contexte d'après-crise financière.² Ces chiffres ont dû être revus en avril 2020 pour tenir compte des répercussions de la pandémie de COVID-19, prévoyant à présent une contraction mondiale de 3%.³ Trois autres tendances – une forte augmentation de la dette dans le monde, un ralentissement de la hausse de la productivité, et des tensions qui s'aggravent dans le commerce international – nuisent également à la croissance.

Avant l'apparition de la COVID-19, les marchés émergents et économies en développement devaient, selon les prévisions, enregistrer une croissance plus rapide en 2020 (4,1 % contre 3,5% en 2019), en raison de la reprise dans plusieurs grands pays. Toutefois, dans de nombreux pays, un faible niveau d'exportations et d'investissements devait conduire à un ralentissement de la croissance. La croissance par habitant aurait également progressé trop lentement pour atteindre les objectifs d'éradication de la pauvreté. La COVID-19 conduit à une détérioration plus importante encore de presque tous les indicateurs.

Tendances mondiales dans les infrastructures

Bien qu'il existe un consensus sur la nécessité d'accroître la qualité des infrastructures pour la croissance économique, la plupart des pays continuent de sous-investir dans ce domaine. Les investissements mondiaux dans les infrastructures devraient atteindre 79 000 milliards USD d'ici à 2040, soit une moyenne de 4 000 milliards USD par an.

Néanmoins, les besoins se chiffrent à 97 000 milliards USD environ, ce qui représente un déficit de 18 000 milliards USD. Cela concerne principalement les routes et l'électricité ; nécessitant une augmentation annuelle de 23%.⁴

Les investissements dans les infrastructures suivent et influencent largement les tendances macroéconomiques, même si les besoins, priorités et ressources disponibles varient considérablement d'une région à l'autre. Plusieurs tendances émergent au niveau mondial:⁵

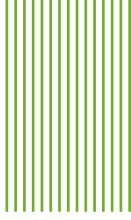
- La société civile n'exige pas simplement la construction d'infrastructures ; elle réclame des infrastructures respectueuses de l'environnement, telles que des centrales électriques écologiques et des transports publics.
- On constate davantage de préoccupations autour de la résilience et de la sécurité des

² Données macroéconomiques et prévisions de la Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales 2020*

³ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2020

⁴ *Global Infrastructure Hub/WEF*

⁵ Adapté à partir du Rapport KPMG "Emerging Trends in Infrastructure"



infrastructures. Par exemple, les populations veulent l'assurance que les lignes électriques ne vont pas causer d'incendies, que les ponts et digues ne vont pas s'effondrer et que les données sont protégées sur internet.

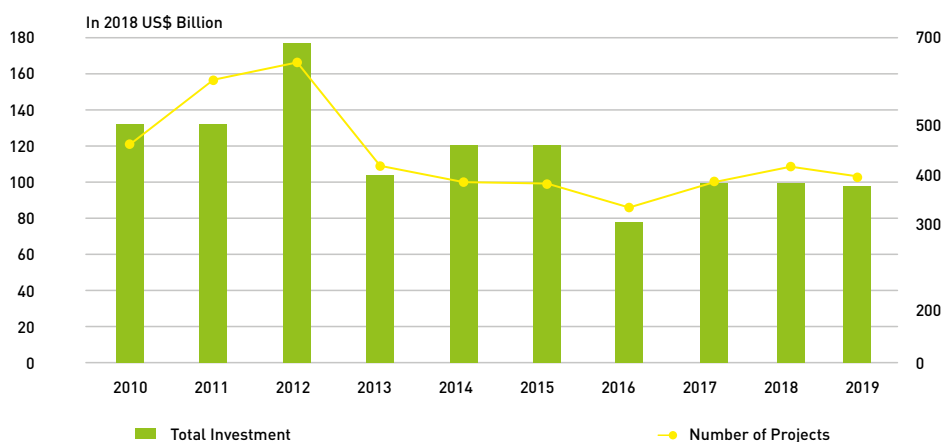
- Les types de risque, ainsi que la perception et la gestion du risque évoluent, avec de nouveaux risques associés à la technologie et à la cybersécurité, dans le domaine politique et social, ainsi qu'au niveau des financements.
- Les capitaux sont redirigés vers des investissements où les marges sont supérieures, en tenant compte des facteurs de risque. Tandis que les marchés occidentaux continuent de se replier sur eux-mêmes, les marchés asiatiques, dominés par la Chine et l'Inde, s'ouvrent à l'extérieur.
- Les grandes entreprises se tournent vers le développement durable et la décarbonisation, réduisant leur empreinte carbone tout au long de la chaîne logistique, utilisant des énergies renouvelables et se débarrassant des actifs non conformes aux normes ESG.
- Les infrastructures et services publics sont de plus en plus décentralisés. Citons par exemple l'économie de partage, l'économie circulaire (gestion des déchets), et l'économie verte (électricité hors réseau).
- Les marchés émergents s'intéressent aux capitaux privés pour investir dans les infrastructures. Les gouvernements prennent conscience qu'ils ne peuvent répondre aux besoins seuls et mettent à jour leur législation pour encourager des investissements privés dans les infrastructures.
- La technologie des infrastructures est en plein essor et s'implante sur les marchés émergents, dominés par la Chine et l'Inde. On trouve des pôles technologiques en Malaisie, au Nigeria et au Kenya, des Smart Cities en Indonésie et en Arabie saoudite, et de nouveaux services numériques à travers l'Afrique.
- Les projets à plus petite échelle suscitent davantage d'intérêt car ils sont moins susceptibles de subir des retards, des dépassements de coûts et des perturbations. Les consommateurs recherchent des projets qui résolvent leurs problèmes plus facilement et peuvent s'adapter à l'évolution de la demande et des technologies.
- Le big data influe sur la planification, la construction, la gestion et l'entretien des infrastructures. Il améliore les consultations publiques, les prévisions des besoins, l'efficacité opérationnelle et la planification stratégique.

Participation du secteur privé dans les infrastructures⁶

La plupart des gouvernements, notamment dans les pays en développement, ne disposent pas de suffisamment de fonds pour couvrir tous les besoins d'infrastructures; les investissements privés sont donc essentiels. En 2019, les engagements d'investissements privés dans les infrastructures (énergie, transports,

TIC, eau et déchets solides municipaux) sur les marchés émergents et économies en développement (MEED) se sont chiffrés à 96,7 milliards USD, répartis sur 409 projets dans 62 pays. Cela représente une diminution de 3% par rapport à 2018 et de 7% par rapport à la moyenne quinquennale de 103,5 milliards USD.

Figure 1.1 : Engagements d'investissement dans les infrastructures avec participation du secteur privé dans les MEED, 2010-2019



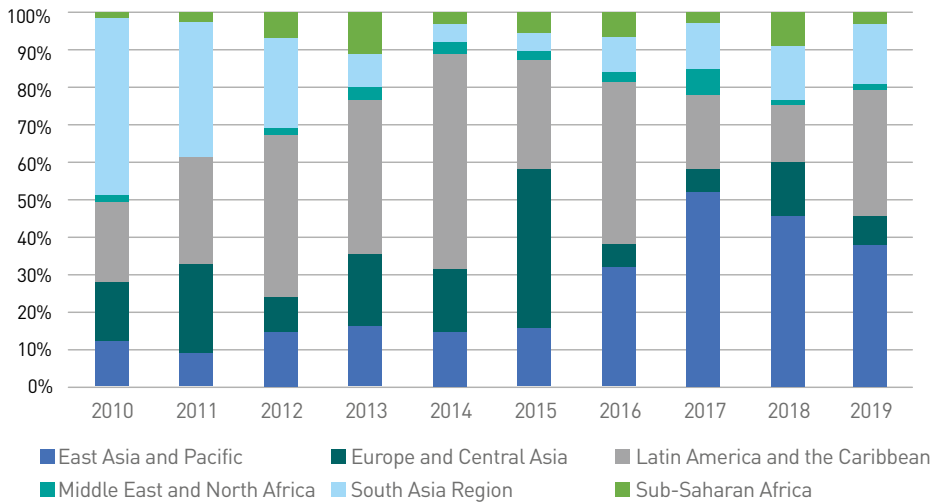
La part des engagements dans les infrastructures des MEED avec participation du secteur privé par région a beaucoup varié,

mais l'Amérique Latine et l'Asie représentent généralement les plus grandes parts.

⁶ Les données et graphiques proviennent du rapport "2019 Private Participation in Infrastructure Annual Report" de la Banque mondiale. Investissements partiellement ou totalement privés.



Figure 1.2 : Part régionale des engagements d'investissement dans les infrastructures avec participation du secteur privé dans les MEED, 2009-2018

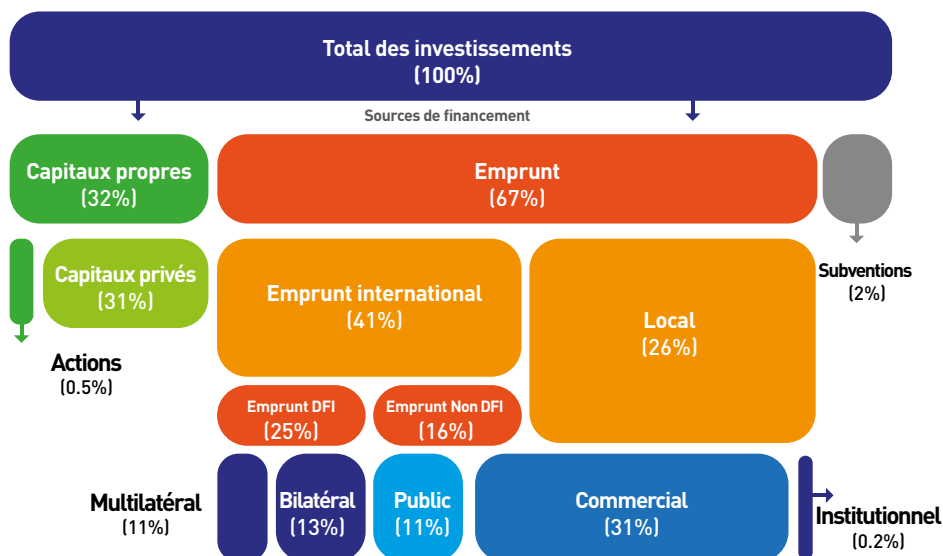


En 2019, le secteur des transports a continué à dépasser le secteur de l'énergie, mobilisant 47,8 milliards USD sur 123 projets, soit la moitié des investissements avec participation du secteur privé dans le monde. Le secteur de l'énergie a reçu 40,1 milliards USD pour le financement de 169 projets, ce qui représente 41% du total des investissements. Les déchets solides ont bénéficié de 4,7 milliards USD pour 64 projets et le secteur de l'eau a pu financer 51 projets avec 4 milliards USD.⁷ Sur les 150 projets de production d'électricité, 136

portent sur des énergies renouvelables (62% du volume d'investissement), surtout dans l'énergie solaire.

Environ 40% des projets (55% de la valeur totale des investissements) ont été financés par des acteurs étrangers, surtout dans le secteur énergétique. Le ratio entre financement par emprunt et financement par capitaux propres est resté le même, le financement par emprunt représentant deux-tiers des investissements.

Figure 1.3 : Sources de financement pour les projets d'infrastructure avec participation du secteur privé dans les MEED en 2019



*Les chiffres représentent un pourcentage des investissements.

⁷ Les chiffres concernant les TIC sont faibles pour des raisons comptables techniques.

1.2 Contexte africain

Perspectives économiques en Afrique⁸

Selon les estimations, la croissance économique africaine devait s'établir à 3,4% en 2019, à peu près comme en 2018, mais inférieure à la moyenne sur 10 ans de 5%. La croissance a pâti de tensions au niveau du commerce international, de phénomènes météorologiques extrêmes, et de la chute du prix des matières premières, avec des différences importantes entre les pays et les régions. Cinq des plus grandes économies du continent – le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et l'Algérie – ont connu une croissance moyenne de seulement 3,1%, contre 4% pour le reste du continent et 5% en Afrique de l'Est, la région la plus dynamique.

Avant la pandémie de COVID-19, la croissance devait atteindre 3,9% en 2020 et 4,1 % en 2021. Une analyse des répercussions économiques de la COVID-19 datant d'avril a montré que la croissance en 2020 pourrait perdre 3 à 8 points, selon l'étendue de l'infection en Afrique et dans le monde. A moins ce que des aides fiscales importantes ne soient accordées, cela conduira à une récession à l'échelle du continent en 2020.⁹

Cela est regrettable car les fondamentaux de la croissance s'étaient améliorés en 2019. Pour la première fois en dix ans, les dépenses d'investissement représentaient une part plus importante de la croissance du PIB (plus de la moitié) que la consommation. Les exportations nettes étaient également supérieures, en particulier chez les exportateurs de pétrole, après une remontée des prix temporaire.

La stabilité macroéconomique s'était également améliorée, avec une baisse de l'inflation de deux points à 9,2% et une diminution du ratio moyen du déficit par rapport au PIB, qui est passé de 5,9% en 2017 à 4,8% en 2019. Les niveaux de dette publique, néanmoins, ont continué de progresser, le ratio médian de la dette publique par rapport au PIB étant passé à 56% en 2018 contre 38% dix ans plus tôt. Il est fort probable que la COVID-19 accroisse encore davantage les niveaux de dette et compromette certains des gains macroéconomiques.

En outre, bien que de nombreux pays aient affiché une forte croissance, peu d'entre eux ont constaté un déclin important de l'extrême pauvreté et des inégalités.¹⁰

⁸ Données BAD, *Perspectives économiques en Afrique 2020*, sauf indication contraire

⁹ McKinsey, *Tackling COVID-19 in Africa*

¹⁰ BAD, *Perspectives économiques en Afrique 2020*

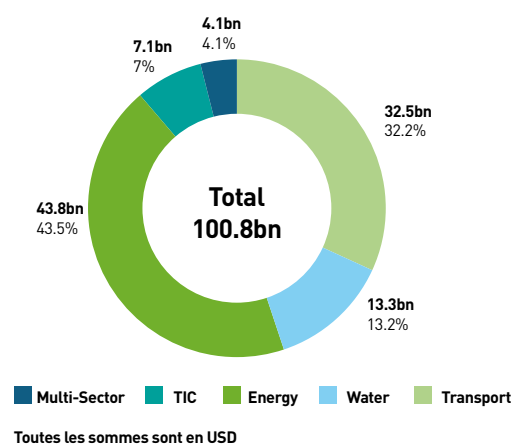
Tendances du secteur des infrastructures en Afrique

Les tendances dans les infrastructures en Afrique sont demeurées positives en Afrique en 2018. Le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) indique que les engagements dans les infrastructures africaines s'élevaient à 100,8 milliards USD, soit une progression de 24% par rapport à 2017 et de 33% par rapport à la moyenne 2015-2017.¹¹ Bien que ce soit la première fois que les engagements aient dépassé le seuil des 100 milliards USD, près de la moitié de l'augmentation (soit 9,5 milliards USD) provient de l'inclusion des engagements indépendants réalisés par le secteur privé, en plus des participations aux PPP. Le reste provient principalement de la Chine (6,3 milliards USD) et des gouvernements africains (3,2 milliards USD).

La Banque africaine de développement estime que les besoins de financement de l'Afrique dans le domaine des infrastructures se chiffrent à 130-170 milliards USD par an. Ainsi, même l'augmentation importante de 2018, qui donne un niveau moyen des engagements légèrement supérieur à 84 milliards USD pour la période 2016-2018, laisse un déficit de financement de 53-93 milliards USD par an.¹²

Les investissements ont augmenté dans tous les secteurs en 2018. Les transports ont bénéficié de 32,5 milliards USD (5% de plus que la moyenne 2015-2017) et l'énergie de 43,8 milliards USD (67% au-dessus de la moyenne 2015-2017), le chiffre le plus élevé dans ce secteur. Les investissements dans l'eau et le traitement des eaux ont progressé de 21% et se chiffrent à 13,3 milliards USD, tandis que les investissements dans les TIC – à 7,1 milliards USD – ont plus que doublé.¹³

Figure 1.4: Engagements par secteur (ICA)



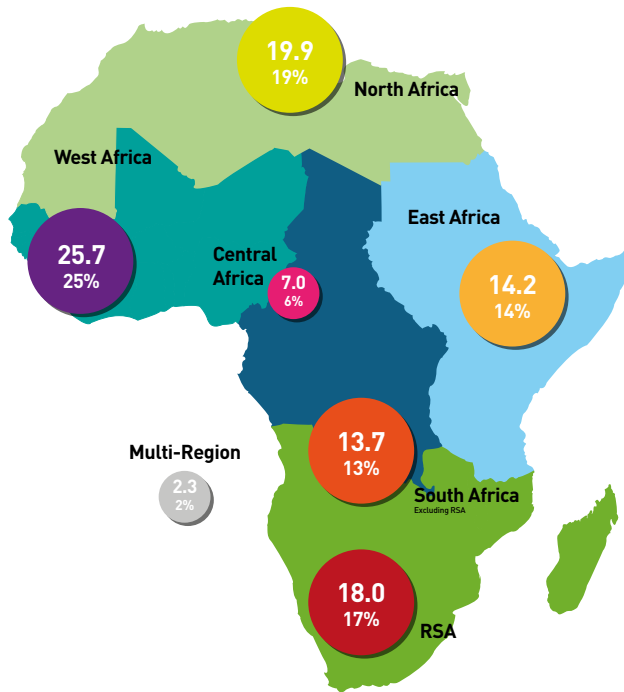
Les engagements par région sont relativement équilibrés, sauf pour l'Afrique centrale qui n'a reçu que 8% du total. Les projets régionaux, si importants pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale, ont également été délaissés, avec seulement 2% des engagements.

¹¹ ICA, *Infrastructure Financing Trends in Africa, 2018* (dernières statistiques disponibles)

¹² BAD, *Perspectives économiques en Afrique 2020*

¹³ ICA, *Infrastructure Financing Trends in Africa, 2018*

Figure 1.5 : Engagements par région (ICA)

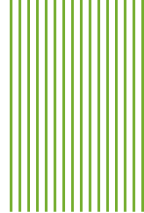


Toutes les sommes sont en USD

Les gouvernements africains ont continué de représenter la principale source de financement, avec 37,5 milliards USD, suivis de la Chine avec 25,6 milliards USD et les membres de l'ICA¹⁴ avec 20,2 milliards USD. La part du secteur privé de 11,8 milliards USD était nettement plus élevée que les années précédentes en raison des nouvelles procédures de comptabilité (Remarque : La base de données PPI de la Banque mondiale, qui n'inclut pas l'Afrique du Nord dans les chiffres, indique des financements privés des infrastructures de 7,7 milliards USD en 2018. Les financements du secteur privé ont été répartis comme suit : 53 % dans l'énergie, 41 % dans les TIC, 4 % dans les transports et 2 % dans l'eau.)

¹⁴ L'ICA est le Consortium pour les infrastructures en Afrique. Il regroupe les pays du G8, l'Afrique du Sud, plusieurs institutions africaines (dont la BAD et l'Union africaine), plusieurs entités des Nations Unies (dont la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU), la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et l'Islamic Investment Bank.





1.3 Stimuler les échanges commerciaux en Afrique

Les Rapports annuels d'Africa50 visent non seulement à faire le bilan de nos résultats mais aussi à mettre l'accent sur les secteurs et tendances que nous estimons importants pour l'avenir de l'Afrique. Cette année, nous analysons brièvement les progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine, attirant des investissements locaux et institutionnels, et le recyclage des actifs d'infrastructure. Nous étudions plus en profondeur l'hydroélectricité (voir Quatrième partie).

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC), qui est entrée en vigueur en juin 2019, devrait conduire à la création d'un marché continental unique de plus d'1,3 milliard de personnes, et générer 2 200 milliards USD par an. Elle devrait stimuler les économies africaines en favorisant la diversification et le commerce intra-africain, et accroître la compétitivité du secteur de la fabrication. La phase de transition seule pourrait générer des gains socioéconomiques de 16,1 milliards USD et développer le commerce intra-africain de 33%.¹⁵

Le traité comprend des protocoles concernant le commerce des biens et services, le règlement de litiges, les investissements, la propriété intellectuelle et la circulation des personnes. Un élément clé est la définition et la mise en œuvre des règles d'origine qui, parmi d'autres facteurs, affectent le choix des intrants de production des biens pouvant bénéficier d'un traitement préférentiel.

Le succès de la ZLEC ne repose pas seulement sur la libéralisation des tarifs douaniers et les règles d'origine. Il nécessite une coopération des douanes, la facilitation des transits et du commerce, la suppression des barrières non tarifaires et la circulation plus libre de la main d'œuvre. Ce dernier élément permet de combler les lacunes en termes de compétences et de capacité locales, améliorant ainsi la productivité.¹⁶ De manière générale, la ZLEC devrait conduire à une expansion importante du commerce, si la capacité de production, et les infrastructures de transport, d'énergie et de TIC sont améliorées.

La ZLEC peut exploiter le dynamisme du continent. Avec plusieurs économies à croissance rapide, une classe moyenne en plein essor et une population jeune et dynamique, l'Afrique pourrait presque doubler sa production dans la fabrication, passant de 500 milliards

USD en 2016 à 930 milliards USD d'ici à 2025. Répondre à la demande intérieure, principalement dans le domaine de l'alimentation, des boissons et autres biens transformés, pourrait représenter les trois quarts de cette augmentation.¹⁷ Cela pourrait permettre de tempérer les répercussions dues à la montée du sentiment d'anti-globalisation et aux tensions commerciales. La production de biens de consommation à valeur ajoutée pourrait réduire la dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières et les préférences commerciales unilatérales sur de grands marchés, limitant l'impact des chocs extérieurs. Enfin, la ZLEC devrait promouvoir une meilleure intégration régionale, générant des économies d'échelle, et permettant le partage d'infrastructures dans des secteurs comme l'eau, les transports et la production d'électricité.

Bien que les effets de la libéralisation du commerce sur la croissance soient faibles sur à court et moyen terme, elle présente d'autres avantages, tels que la diversification des exportations, qui peuvent contribuer à catalyser la transformation structurelle.¹⁸ Elle génère une croissance plus durable, tandis que l'élargissement du marché régional devrait attirer davantage d'investisseurs directs étrangers. Associée à des politiques industrielles telles que le développement de zones économiques spéciales, d'incubateurs d'entreprises, de couloirs et hubs de transport, et des programmes de formation, une zone de libre-échange compense la mise en œuvre souvent lente des protocoles de l'accord.¹⁹

En bref, la ZLEC est une formidable occasion de limiter la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, des créanciers étrangers et des matières premières, et de développer la coopération et l'intégration et, par conséquent, une croissance économique durable.

¹⁵ CNUCED, *Economic Development in Africa Report, 2019*

¹⁶ BAD, *Perspectives économiques en Afrique 2020*

¹⁷ McKinsey Global Institute, 2016

¹⁸ UNECA, 2018

¹⁹ CNUCED, 2018

1.4 Attirer des investissements locaux et institutionnels

L'important déficit de financement des infrastructures en Afrique souligne l'insuffisance et la nécessité des financements issus du secteur privé. Les efforts réalisés pour augmenter les fonds publics dédiés aux infrastructures par le biais de la fiscalité, de réformes des subventions et de l'amélioration des réglementations et de la gouvernance, sont nécessaires mais insuffisants. Les déficits et la dette des États augmentent à un rythme qui n'est pas soutenable, souvent en raison des investissements dans des infrastructures essentielles. Nous devons trouver le moyen de canaliser dans les infrastructures l'épargne locale et internationale, en particulier celle des investisseurs institutionnels.

Il est essentiel de développer les marchés de capitaux locaux, qui représentent la plus importante source de financement des infrastructures dans les pays développés et offrent des opportunités aux investisseurs institutionnels. La plupart des marchés de capitaux africains sont sous-développés, avec une faible liquidité et des places boursières limitées.²⁰ Toutefois, la situation s'améliore au niveau local grâce à la banque mobile et, au niveau régional, par le biais de l'expansion de groupes bancaires panafricains. Les institutions financières de développement (IFD) participent en capitalisant les banques locales et en offrant des garanties contre les risques et des financements mixtes.

Les gouvernements peuvent aider en améliorant l'environnement réglementaire pour augmenter la liquidité et les capitalisations boursières. Cela comprend l'harmonisation et le renforcement des règles de divulgation, des normes de comptabilité et de l'exécution des contrats pour accroître la confiance des investisseurs. Les bourses doivent être modernisées, en adoptant les innovations technologiques récentes – plus simple en Afrique où il existe moins de systèmes déjà en place. Pour augmenter le volume des affaires, les sociétés doivent être encouragées à s'introduire en bourse, et les gouvernements à avoir recours aux introductions boursières pour privatiser les entreprises publiques. Des incitations peuvent être proposées aux petites sociétés afin de les encourager à s'introduire en bourse et aux particuliers d'augmenter leurs investissements dans le secteur de la vente en détail. En outre, les fonds de pension, les polices d'assurance et les fonds de mutuelles peuvent être réformés pour

accroître la demande d'investissement de la part des institutions et améliorer les taux d'épargne.²¹

Accroître les marchés de capitaux locaux constitue une condition indispensable pour que les investisseurs institutionnels financent les infrastructures. Elles deviennent alors un véhicule d'investissement intéressant : les transactions sont suffisamment importantes, sont peu corrélées avec les actions et obligations et peuvent générer un rendement attrayant sur le long terme. Toutefois, dans certains pays, les investisseurs institutionnels exigent, pour les titres de portefeuille, une notation AAA que la plupart des projets d'infrastructure africains ne peuvent atteindre. Cela bloque les investissements qui ne sont pas garantis par un État ou une IFD. Ces garanties peuvent prendre des formes diverses, notamment des garanties de revenus, des garanties de crédit sur les titres de créance ou des garanties de crédit à l'exportation.²²

Outre les projets dont les risques sont pris en charge, les investisseurs institutionnels privilégient également les projets qui sont déjà mis en œuvre, notamment les actifs que les gouvernements cèdent pour lever des fonds en vue de développer de nouveaux actifs (une forme de « recyclage d'actifs »). Ils peuvent ainsi bénéficier d'un rendement régulier à moindre risque. Les gouvernements et IFD peuvent également créer des structures pour sécuriser les actifs d'infrastructure, qui permettent de regrouper et vendre les futurs flux de trésorerie provenant d'un ensemble d'actifs similaires. Ces structures peuvent s'appuyer sur des titres adossés à des prêts bancaires (CLO) ou sur des obligations (CBO) et contribueraient à faire des infrastructures une classe d'actifs. Ceci serait facilité par des marchés de capitaux locaux liquides et qui fonctionnent bien.²³

²⁰ PwC Africa Capital Market Watch, 2018

²¹ Recommandations émises dans un rapport de Citibank

²² OECD, *Infrastructure Financing Instruments and Incentives*, 2015

²³ OECD, *Capital market instruments to mobilize institutional investors to infrastructure and SME financing in Emerging Market Economies*

1.5 Recycler les actifs d'infrastructure

Le recyclage des actifs d'infrastructure par les gouvernements implique la vente, le prêt ou la concession d'actifs d'infrastructure au secteur privé, puis l'utilisation des gains pour investir dans de nouvelles infrastructures. Il permet de financer des infrastructures sans accroître la dette publique, voire d'améliorer les services publics.

Dans le recyclage d'actifs, les investisseurs privés deviennent propriétaires d'une infrastructure publique ou en obtiennent les droits de concession pour une période déterminée. L'investisseur assure l'entretien et l'exploitation de l'actif en échange de revenus provenant des utilisateurs ou de l'État. Le recyclage d'actifs ou le refinancement d'actifs peut s'intégrer aux stratégies de répartition des actifs et fournir des ratios risque/rendement intéressants, tout en dégageant de l'argent public pour d'autres projets d'infrastructure.

Compte tenu du poids que va probablement faire peser la COVID-19 sur les budgets nationaux, le modèle traditionnel de recyclage des actifs pourrait évoluer et être remplacé par un partage du capital libéré entre le financement de besoins généraux et la construction de nouvelles infrastructures pour soutenir la relance économique. En achetant des actifs matures, les investisseurs évitent le risque associé à la construction de nouveaux sites et peuvent se concentrer immédiatement sur l'amélioration des activités. Les actifs les plus recherchés pour le recyclage sont ceux ayant un flux de revenus défini, tels que les centrales électriques, les routes et ponts à péage, les aéroports, les ports et les réseaux de fibre optique, les pipelines et les services d'utilité publique.

Le recyclage des actifs nécessite les mêmes procédures de diligence raisonnable que les investissements dans de nouveaux sites. Une consultation approfondie avec le gouvernement et les autres acteurs est la phase la plus importante. Les investisseurs doivent trouver un juste équilibre dans la répartition des risques entre les entreprises privées et l'État. Une fois privés, les actifs ne bénéficient pas toujours de la même protection. Il arrive également que le public, les travailleurs, les politiques ou des organisations non

gouvernementales (ONG) s'opposent à la privatisation ou à la concession d'une infrastructure.

Les gouvernements doivent déterminer quels actifs recycler, communiquer des informations sur les conditions, gérer le sentiment du public sur la privatisation et veiller à ce que les investisseurs aient une attitude responsable.

Les investisseurs institutionnels qui s'intéressent aux actifs matures pour limiter les risques et assurer des revenus réguliers doivent d'abord s'impliquer dans le refinancement des actifs – acquisition de la dette senior du projet en exploitation – avant de songer au recyclage d'actifs. Toutefois, les véhicules d'investissement pour le refinancement de projet, tels que les obligations de projet ou les fonds de créances, sont inexistant dans de nombreux pays africains. Les gouvernements et autorités de réglementation doivent créer un environnement encourageant le développement de ces véhicules. D'ici là, les IFD et autres financiers peuvent prendre des dispositions concernant le refinancement sur les marchés de capitaux pour les nouveaux projets d'infrastructures en phase de closing financier, abaissant ainsi le coût total du financement. Au fur et à mesure que les marchés de capitaux continueront de mûrir, le recyclage de capitaux prendra de l'ampleur tout au long du cycle de vie des projets, et attirera divers investisseurs avec des objectifs de risques et de rendements différents.

(Pour des exemples de refinancement/recyclage d'actifs par Africa50, voir Room2Run dans la Troisième partie.)





Deuxième partie: Africa50

Vision 2030

Africa50 est une plateforme d'investissement de premier plan dédiée aux infrastructures, dont l'actionnariat comprend tous les pays africains. Son intervention permet d'accélérer l'exécution de projets privés et de partenariats public-privé essentiels, tout en mobilisant des capitaux importants à l'échelle mondiale. Son impact sur le développement du continent touche positivement la vie de millions d'Africains. Partenaire de choix pour les gouvernements et les investisseurs privés, Africa50 attire des professionnels talentueux et dévoués qui mettent leur passion au service du développement du continent.

DEUXIÈME PARTIE: AFRICA50

2.1 Piliers stratégiques



Africa50-Développement de projets

vise à développer un pipeline de projets prêts pour l'investissement

Africa50-Financement des projets

investit des fonds propres et quasi-fonds propres conjointement avec des partenaires stratégiques

Africa50 mobilise des financements des secteurs public et privé en Afrique et à l'échelle mondiale

Proposition de valeur

Principale proposition de valeur d'Africa50 :

- Une équipe d'investissement expérimentée avec des compétences transactionnelles démontrées
- Des relations étroites avec nos actionnaires afin de surmonter les potentiels obstacles en matière de développement de projets
- Un accès prioritaire au flux de transactions, dès les phases de développement de projets et de dialogue avec les actionnaires
- Une atténuation des risques spécifiques aux pays à travers un engagement du secteur public à haut niveau
- Un accès à des financements concurrentiels, notamment des emprunts à long terme octroyés par la Banque africaine de développement et d'autres institutions de financement du développement
- Un engagement vis-à-vis des normes environnementales, sociales et de gouvernance reconnues au niveau international
- Une approche s'inspirant des méthodes du secteur privé en matière de prise de décision et d'exécution

Africa50 peut mobiliser des capitaux privés en :

- servant de lien entre ses actionnaires gouvernementaux et les investisseurs privés;
- développant des projets bancables et prêts pour l'investissement;
- exploitant ses investissements de capitaux pour accéder au crédit;
- persuadant les investisseurs institutionnels des avantages qu'ils ont à investir dans les infrastructures africaines.

2.2 Secteurs prioritaires

Africa50 donne priorité aux investissements dans les secteurs de l'énergie, des TIC, des transports et du midstream gazier.



ÉNERGIE

L'électricité stimule l'industrialisation et la croissance économique inclusive



TIC

Les TIC ont un fort effet multiplicateur sur les économies. Elles permettent de faciliter l'innovation et l'accès aux services



TRANSPORTS

Les transports sont critiques pour stimuler la compétitivité, le commerce, l'accès aux services sociaux et l'intégration régionale



MIDSTREAM GAZIER

Le gaz naturel sert de matière première industrielle et fournit de l'énergie



2.3 Normes ESG et impact sur le développement

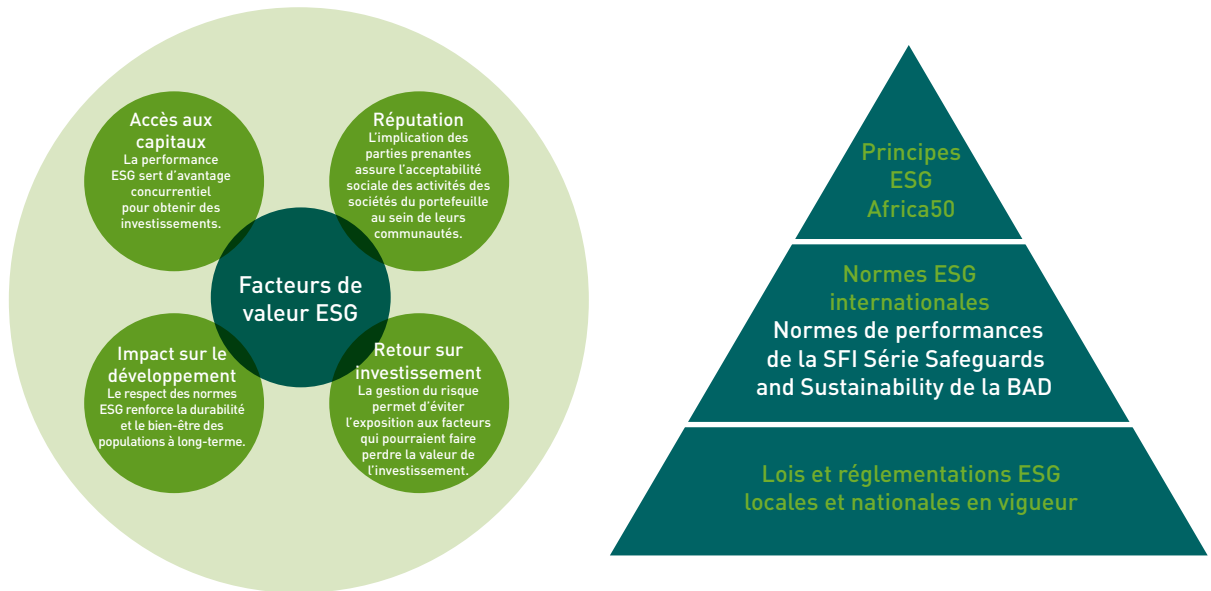
En investissant dans les infrastructures, Africa50 souhaite promouvoir une croissance économique durable, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations africaines, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures et en créant de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons qu'une proposition forte en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) est un véritable atout : elle jette les bases d'un investissement durable, assure un accompagnement continu de la part de l'État et de la communauté, et donne accès à des capitaux et des partenaires d'envergure mondiale, qui permettront à Africa50 d'avoir une rentabilité et un impact sur le long terme.

Le conseil d'administration d'Africa50 a approuvé en 2019 notre nouvelle stratégie ESG et notre nouvelle politique ESG. Le nouveau Système de gestion environnemental et social (ESMS) pourra être mis en œuvre en 2020. Des équipes ESG dédiées sont chargées de coordonner la politique, la mise en œuvre de l'ESMS et le développement de la culture ESG au sein de l'organisation. Elles publieront régulièrement des rapports sur la performance en matière d'ESG et la conformité de nos projets.

Notre Politique ESG s'appuie sur un modèle de principes nationaux et internationaux, de recommandations et de normes de bonne pratique. Africa50, ses principaux partenaires, et les sociétés de son portefeuille doivent respecter le cadre de référence suivant:

- Lois et réglementations ESG locales et nationales en vigueur ;
- Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI) ;
- La Série Safeguards and Sustainability de la Banque africaine de développement (dans certains cas).

Africa50's view of ESG Value Drivers



Principes ESG d'Africa50

Outre le respect des normes locales et internationales adéquates, Africa50 s'engage à respecter les principes généraux suivants :

- Adopter une approche prudente face aux défis environnementaux ;
- Inciter à l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles pour réduire les effets du changement climatique et l'épuisement des ressources, y compris les forêts et l'eau ;
- Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ses activités et celles des sociétés de son portefeuille ;
- Éviter ou minimiser les répercussions négatives sur la santé humaine et l'environnement ;
- Soutenir et respecter la protection des droits de l'homme reconnus internationalement ;
- Soutenir et respecter des conditions de travail équitables ;
- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs, des communautés environnantes et des clients ;
- Adopter des niveaux élevés de conduite professionnelle et d'excellence ;
- Faire preuve d'honnêteté, d'intégrité, d'équité et de respect dans toutes ses activités ;
- Valoriser la bonne réputation d'Africa50.

2.4 Gestion du risque d'entreprise

En 2018, pour renforcer davantage sa gouvernance d'entreprise, Africa50 a mis en place un Comité des risques d'entreprise et de finance chargé d'encadrer la fonction de gestion du risque de l'entreprise. Africa50 a nommé, en octobre 2019, un directeur du risque doté d'une vaste expérience dans les infrastructures africaines, qui apporte à l'entreprise ses compétences en matière de gestion des risques, de financement et d'exploitation.

Le Comité des risques d'entreprise et de finance a coordonné l'élaboration d'un cadre de tolérance au risque. Il se réunit tous les trimestres pour recevoir des rapports de la direction et discuter des risques de marché, de crédit, de liquidités, de financement, de concentration, ainsi que des risques opérationnels. Aucun incident n'a été signalé en 2019.

2.5 Contribuer aux initiatives internationales

Compte tenu du rôle catalyseur des infrastructures, Africa50 coopère avec de nombreuses organisations africaines et internationales qui font la promotion du développement durable. En particulier, à travers ses activités de développement et d'investissement, Africa50 aide les pays africains à atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies et les Priorités de développement (High 5) de la Banque africaine de développement.

Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)



Les cinq Grandes Priorités (High 5) de la Banque africaine de développement d'ici à 2025:²⁴

But/Objectif 2025



01 Éclairer l'Afrique et alimenter l'Afrique en énergie



02 Nourir l'Afrique



03 Industrialiser l'Afrique



04 Intégrer l'Afrique



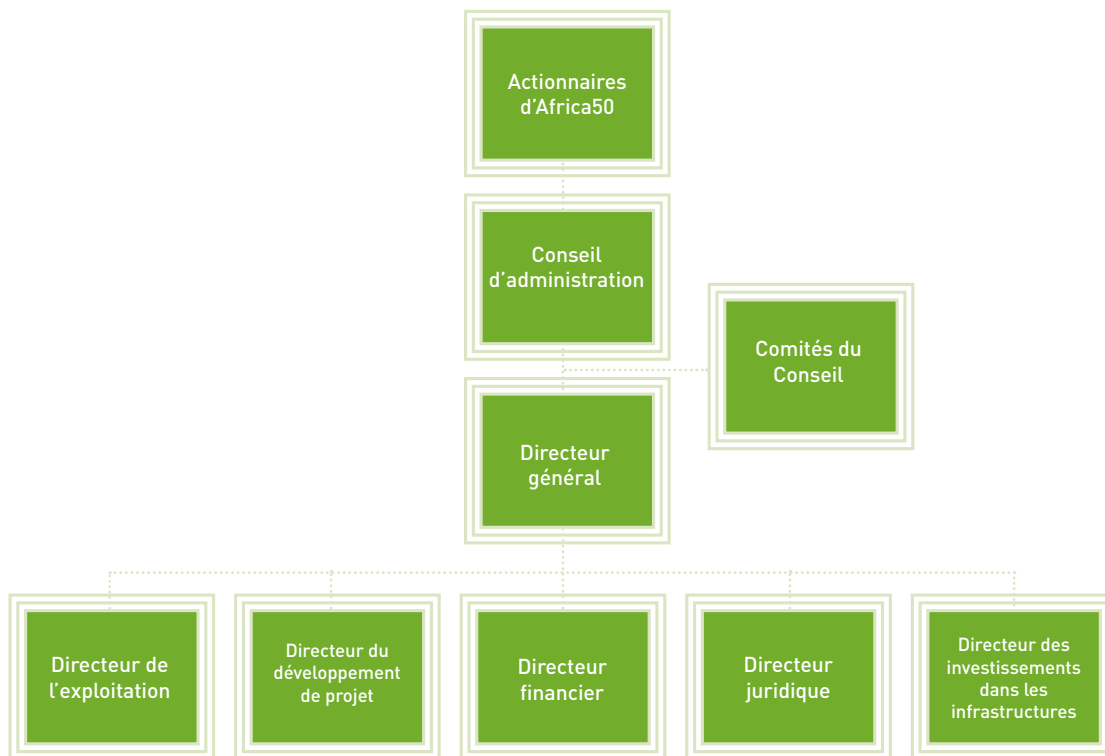
05 Améliorer la qualité de vie des populations africaines

²⁴ <https://www.afdb.org/en/high5s>

2.6 Structure opérationnelle et de gestion

Africa50 assure l'indépendance et la qualité de ses investissements grâce à des structures de gouvernance, de gestion et juridiques solides

Structure organisationnelle et de gouvernance



Structure décisionnelle d'investissement

Les transactions potentielles qui intéressent Africa50 - Développement de projets ou Africa50 - Financement de projets sont présentées par les équipes d'investissement concernées, sous la supervision de leur directeur respectif, au Comité d'investissement pour approbation.

Lorsque les équipes obtiennent l'approbation du Comité d'investissement au stade de la conception, elles effectuent une étude approfondie, mènent des consultations, des missions de due diligence, et élaborent une structuration de la transaction, afin d'évaluer son adéquation avec les critères d'investissement d'Africa50 et de l'améliorer, en vue d'obtenir l'approbation finale.

Le Comité d'investissement est composé du Directeur général d'Africa50 (qui préside le comité) et d'experts indépendants externes (dont deux font partie du Conseil d'administration d'Africa50) ayant une vaste expérience dans les secteurs prioritaires d'Africa50. Les membres du Comité d'investissement sont recrutés internationalement, choisis par le Directeur général, et présentés au Conseil d'administration pour approbation. Le président du Comité d'investissement fournit des rapports au Conseil d'administration sur les activités du comité, mais il ne s'agit pas d'un Comité du conseil et il n'est pas sous sa direction.

Leadership – Conseil d'administration



Akinwumi Adesina

Président du Conseil
d'administration
et Président de la
Banque africaine de
développement



Imoni Akpofure

Administrateur



Nouaman Al Aissami

Administrateur



Charles O. Boamah

Administrateur



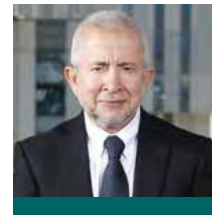
Mohamed Hammam

Administrateur



Monhla Wilma Hlahla

Administrateur



Assaad Jabre

Administrateur



Amadou Kane

Administrateur



Sophie L'Helias

Administrateur



Albert Mugo

Administrateur



**Félicité Célestine
Omporo-Enouany**

Administrateur



**Kassimou Abou
Kabassi**

Administrateur

Équipe de direction



Alain Ebobisse

Directeur Général



Carole Wainaina

Directrice de l'exploitation



Koffi Klousseh

Directeur du développement de projets



Raza Hasnani

Directeur des investissements dans les infrastructures



Kimberly Heimerl

Directrice juridique



Eric Ouedraogo

Directeur financier

2.7 Culture d'entreprise - Nos valeurs



Faire la différence

Nous démontrons notre passion pour le développement de l'Afrique dans nos discours et nos actions. Nous défendons les intérêts de nos clients, partenaires et actionnaires, avec l'objectif de contribuer au développement du continent.

Performances élevées

Nous prenons l'initiative d'atteindre nos objectifs d'entreprise et d'aller au-delà, avec la mission de contribuer à améliorer la rentabilité et l'impact sur le développement d'Africa50. Nous utilisons des processus innovants et les bonnes pratiques pour accroître la rapidité d'exécution et l'efficacité, en nous appuyant sur les compétences de nos collègues.

Travail d'équipe

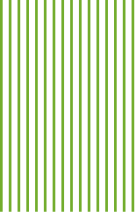
Nous privilégions le succès de l'équipe et donnons à nos collègues les moyens d'agir grâce au partage des connaissances et à la délégation de missions. Nous partageons la charge de travail et nous allons au-delà de nos responsabilités si nécessaire, portant la responsabilité de nos projets et de nos actions. Nous célébrons la diversité et encourageons la diversité culturelle et l'esprit d'empathie.

Apprentissage continu et développement

Nous faisons preuve de curiosité intellectuelle pour comprendre notre rôle et nos marchés. Nous encourageons une communication efficace et le partage d'informations. Nous optimisons nos capacités en développant nos compétences et celles de nos collègues.

Gestion responsable et scrupuleuse des ressources

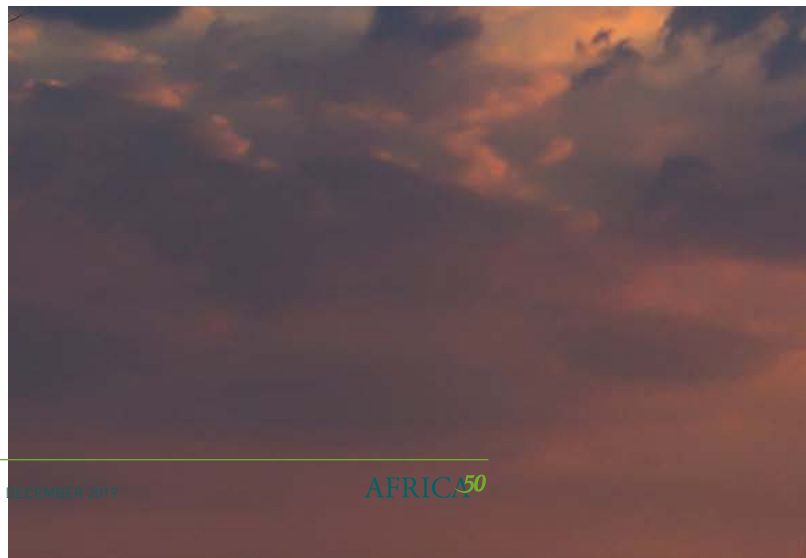
Nous servons nos actionnaires et partenaires avec dévouement, déployant nos ressources efficacement et de manière à maximiser notre impact. Nous affichons une attitude irréprochable en prenant des décisions éthiques et prudentes. Nous n'hésitons pas à dénoncer les pratiques inappropriées.



L'équipe d'Africa50

L'équipe d'Africa50 était quasi-complète fin décembre 2019. Le recrutement de professionnels de l'investissement pour les départements de Développement de projets et de Financement de projets s'est terminé en 2019, et d'autres postes essentiels (tels que dans le domaine du risque et de la stratégie) ont été pourvus.

Le personnel d'Africa50 se caractérise par la diversité et l'équilibre hommes-femmes, des âges et des origines géographiques. Un tiers du personnel est âgé de 20 à 30 ans, un tiers de 30 à 40 ans et le dernier tiers de 40 à 60 ans. L'équipe regroupe diverses origines nationales; 22 pays sont représentés dont 15 pays d'Afrique (Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Erythrée, Gabon, Ghana, Kenya, Maroc, Niger, Nigeria, Ouganda, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Togo) ainsi que les États-Unis, la France, Haïti, l'Inde, le Pakistan, le Royaume-Uni et le Sri Lanka. La plupart des membres de l'équipe viennent de grandes entreprises du secteur privé, tandis que d'autres ont acquis leur expérience auprès d'institutions de financement du développement et de gouvernements.









Troisième partie:
Activités
d'investissement

TROISIÈME PARTIE : ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

3.1 Africa50- Développement de projets

3.1.1 Stratégie

- Identifier des projets d'infrastructures majeurs dans les pays actionnaires ainsi que les non actionnaires dans la mesure où l'opportunité s'y apprête, tout en garantissant leur cohérence avec les priorités nationales en matière de développement.
- Mettre à profit le soutien des gouvernements afin d'atténuer les risques et retards d'exécution.
- En tant que sponsor minoritaire actif, collaborer avec des développeurs et des partenaires fiables pour garantir l'exécution du projet.
- Collaborer avec d'autres institutions, notamment la Banque africaine de développement, dans le cadre de la préparation des projets, de l'octroi de garanties, de financements concessionnels et commerciaux, de soutien transactionnel et de financements publics.

3.1.2 Structure

- **Modèle :** Capital-risque – financement du risque en phase de démarrage en prévision d'un rendement et du droit d'investir des fonds propres au moment de la clôture financière.
- **Capital engagé :** 94 788 000 USD
- **Volume d'Investissement par projet :** jusqu'à 10% du capital engagé dédié

aux investissements en phase de démarrage.

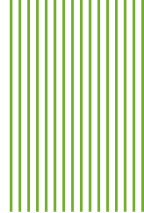
3.2 Africa50- Financement des projets

3.2.1 Stratégie

- Investir des fonds propres et quasi-fonds propres dans des opérations d'infrastructures privées et Partenariats Public-Privé.
- Obtenir des rendements ajustés au risque attractifs tout en produisant un impact en termes de développement.
- Identifier des projets en externe et par le biais d'Africa50 PD – Développement de projets.
- Occuper une position d'influence dans les sociétés bénéficiant des investissements et créer de la valeur en exerçant ce rôle.
- Catalyser les capitaux externes d'autres investisseurs commerciaux et institutionnels.

3.2.2 Structure

- **Modèle :** capital-investissement dans les infrastructures.
- **Capital engagé :** 782 792 000 USD.
- **Volume d'Investissement par projet :** de 20 à 80 millions USD, mais flexible au cas par cas (Et assujéti à un maximum de 10% des engagements d'Africa50 Financement de Projets)



3.3 Investissements (au 31 décembre 2019)

Investissements du portefeuille Africa50 – Développement de projet (PD)

Nom	Pays	Secteur
Kigali Innovation City	Rwanda	TIC
Scatec Nigeria	Nigeria	Énergie
Volobe	Madagascar	Énergie

Investissements du portefeuille Africa50 – Financement de projet (PF)

Nom	Pays	Secteur
Azura-Edo	Nigeria	Énergie
Genser Energy	Ghana	Énergie / Mid-stream gazier
Malicounda	Sénégal	Énergie
MPG	Sénégal	Énergie
Nachtigal	Cameroon	Énergie
Room2Run	Panafricain	Multisectoriel
Scatec Egypt	Égypte	Énergie





KIGALI INNOVATION CITY

Africa50 – Développement de projets



Rwanda



TIC

Kigali Innovation City (KIC) est une cité de l'innovation polyvalente située sur un terrain de 60 hectares à Kigali, au Rwanda. KIC a pour objectif de faciliter le développement des talents panafricains et de jouer le rôle de hub d'innovation technologique. Elle hébergera quatre universités, des bureaux, des incubateurs d'entreprise, ainsi que des boutiques, des hôtels et des logements.

Africa50 cofinance le projet avec le Rwanda Development Board. Le coût total du projet devrait se chiffrer à 300 millions USD environ. Le gouvernement rwandais a accepté de fournir les infrastructures partagées et les incitations qui permettront à l'écosystème de prospérer. Africa50 structurera le projet sous forme de PPP aux côtés d'un partenaire stratégique (à sélectionner). D'autres investisseurs pourraient être impliqués ultérieurement.

Ce projet est en cours de développement.

Impact sur le développement

- Devrait générer 150 millions USD en exportations TIC par an.
- Devrait attirer plus de 300 millions USD d'investissements directs étrangers.
- Devrait créer plus de 50 000 emplois une fois achevé.
- Ses universités devraient produire plus de 2600 diplômés par an sur 30 ans, pour alimenter le vivier de techniciens entrepreneurs rwandais et africain.

Environnement

- Devrait incorporer des recommandations de construction écologiques et durables locales et internationales.
- Compte mettre en place une gestion efficace de l'eau grâce à la construction d'une station de traitement des eaux.
- Devrait abriter des espaces verts qui contribueront à prévenir la pollution atmosphérique et une production de chaleur excessive.



SCATEC NIGERIA

Africa50 – Développement de projets



Nigeria



ÉNERGIE

Scatec Nigeria est une centrale solaire photovoltaïque au sol de 100 MW qui doit être construite dans l'état du Jigawa, sur un site de 200 hectares. L'électricité sera distribuée par une ligne aérienne de transmission de 132 kV dédiée qui permettra de raccorder la centrale à la sous-centrale de Dutse, située à environ 3,7 km au nord-ouest du site. Africa50 s'est associé à Scatec Solar. Le projet est actuellement suspendu.

Impact sur le développement

- La centrale devrait produire environ 200 GWh d'électricité par an, ce qui augmenterait la capacité de production de 2 %, contribuant à réduire le déficit énergétique du pays.

Environnement

- La centrale devrait permettre d'éviter environ 120 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an et donner aux entreprises la possibilité de remplacer les générateurs de diesel polluants par l'énergie solaire. Elle pourrait également réduire la pollution intérieure avec le raccordement des ménages qui pourraient ainsi remplacer le bois et le kérosène par l'énergie solaire.
- La centrale devrait créer entre 200 et 300 emplois pendant la phase de construction et 10 à 15 emplois pendant l'exploitation.



VOLOBE

Africa50 – Développement de projets



Madagascar



ÉNERGIE

Volobe est une centrale hydroélectrique de 120 MW située sur le fleuve Ivondro, à 40 kilomètres de Toamasina, à Madagascar, qui sera exploitée dans le cadre d'une concession de 35 ans. Le projet comprend également la construction d'une ligne de transmission, la rénovation de la route d'accès et des infrastructures pour les villages avoisinants. Les partenaires d'Africa50 sont Jovena (Groupe Axian), SN Power et Colas.

Impact sur le développement

- Devrait fournir de l'électricité de base fiable et bon marché à plus de deux millions de personnes.
- Devrait accroître la capacité de production d'électricité du pays d'environ 20 %.
- Devrait réduire le coût de l'électricité pour le fournisseur d'électricité de 10 à 30 %.

- Pourrait faire économiser environ 100 millions d'euros à la société publique d'électricité malgache.
- Devrait créer jusqu'à 1 000 emplois directs pendant la phase de construction.

Environnement

- Facilitera la transition du pays vers les énergies renouvelables.
- Centrale au fil de l'eau, ayant donc un faible impact négatif sur l'environnement.
- Pas d'espèces sur listes critiques sur les sites.
- Peu de foyers (275) impactés.
- Taux d'acceptation du projet par les communautés locales de 80 %.



AZURA-EDO IPP

Africa50 – Financement de projets



Nigeria



ÉNERGIE

Azura-Edo IPP est la première grande centrale électrique indépendante construite au Nigeria depuis la réforme du secteur énergétique du pays. Le projet vend de l'électricité dans le cadre d'un accord d'achat d'électricité (PPA) de 20 ans au Nigerian Bulk Energy Trader (NBET). La phase 1 de la centrale à turbine à gaz à cycle ouvert de 461 MW a été achevée avec sept mois d'avance, et l'exploitation commerciale a débuté en mai 2018. Les partenaires d'Africa50 sont Actis et Amaya Capital, propriétaires avec Africa50 de la plateforme Azura Power, holding de la centrale Azura-Edo.

Impact sur le développement

- Azura-Edo vient en aide à un secteur qui a souffert de l'insuffisance d'électricité, due à des pannes de courant régulières et étendues, contraignant des millions de personnes à recourir à des générateurs au diesel coûteux et polluants.

- La centrale fournit de l'électricité à environ 14 millions de personnes.
- Azura-Edo et ses partenaires ont employé directement jusqu'à 1 000 personnes pendant la phase de construction de la centrale. D'autre part, de nombreux emplois ont été créés dans les communautés et aux alentours, les entreprises locales et les services publics ayant davantage d'accès à l'électricité.

Environnement

- La centrale offre une alternative au diesel plus propre et exploite les réserves de gaz naturel du pays, un combustible de transition propre.



GENSER ENERGY

Africa50 – Financement de projets



Ghana



ÉNERGIE

Genser Energy Ghana Ltd est un producteur d'électricité indépendant local, qui fournit de l'électricité dédiée à des mines d'or au Ghana. La société possède trois centrales opérationnelles ayant une puissance installée totale de 108 MW, ainsi qu'un gazoduc, et a démarré la construction de deux centrales supplémentaires. Africa50 a investi dans Genser des actions de soutien à la croissance.

Impact sur le développement

- Genser apporte une électricité plus abordable et plus fiable à des mines d'or du Ghana, leur assurant ainsi des économies importantes.
- Genser appuie des industries qui emploient une main d'œuvre importante (son client important Gold Fields emploie plus de 2 800 Ghanéens).

- Genser met l'accent sur l'importance de la formation des employés et du développement de l'expertise au niveau local.

Environnement

- Genser utilise du gaz naturel local et fournit ainsi une énergie plus propre que les sources utilisées précédemment par les clients de Genser (principalement de l'énergie thermique / avec diesel comme combustible de secours).
- Genser prévoit de convertir à l'avenir ses turbines à gaz à cycle ouvert en cycle fermé, afin d'accroître l'efficacité du combustible et réduire les émissions de gaz à effet de serre par ses centrales.



MALICOUNDA

Africa50 – Financement de projets



Senegal



ÉNERGIE

Cette centrale thermique à cycle combiné de 120 MW, située à Malicounda, à 85 kilomètres de Dakar, est destinée à produire au moins 956 GWh par an. Conçue pour fonctionner initialement au fioul, elle devrait être convertie au gaz naturel lorsqu'il sera disponible dans des gisements locaux. L'électricité produite sera vendue dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité (PPA) de 20 ans et intégrée au réseau dans une sous-station de distribution déjà construite. Les partenaires d'Africa50 sont Melec PowerGen (MPG) et la société publique, Senelec.

Impact sur le développement

- La centrale devrait accroître la capacité de production d'électricité du Sénégal d'environ 17 %, tandis que les coûts diminueront d'environ 14 %.
- Si les consommateurs profitent de ces économies, les tarifs pourraient baisser de 3 à 7 %, permettant une augmentation du PIB national de 1 à 3 %.

- Environ 150 emplois devraient être créés pendant la phase de construction.
- L'énergie supplémentaire devrait accroître la production nationale, ce qui pourrait se traduire à long terme par la création de 76 000 emplois.

Environnement

- La centrale devrait aider à satisfaire les charges de base, ce qui facilitera l'intégration de l'électricité renouvelable intermittente dans le réseau du pays.
- Ce type de centrale à cycle combiné produit davantage d'électricité plus efficacement (jusqu'à 55 %) avec des émissions plus faibles que les anciennes centrales à cycle ouvert actuelles, qui dissipent 67 % de l'énergie sous forme de déchets. Les émissions seront inférieures aux recommandations de la SFI.
- Une fois convertie au gaz, la centrale s'inscrira dans la politique sénégalaise de remplacement du diesel.



TOBÈNE POWER

Africa50 – Financement de projets



Senegal



ÉNERGIE

Africa50 a investi, aux côtés d'autres partenaires, dans la centrale de Tobène de 115 MW au Sénégal. Cette centrale assurant la production d'électricité de base est le premier investissement d'Africa50 dans la plateforme de Melec PowerGen.

Impact sur le développement

- La centrale de Tobène offre une capacité de production de charge de base souple, stabilisant le réseau, à des tarifs concurrentiels, permettant de réduire le déficit d'alimentation électrique au Sénégal.

- L'activité de la centrale génère des emplois directs et soutient d'autres emplois locaux grâce à une augmentation de la productivité et à l'achat de biens et services locaux.

Environnement

- La centrale de Tobène a été conçue pour être convertie au gaz issu des gisements locaux. Cela devrait réduire les émissions.



NACHTIGAL

Africa50 – Financement de projets



Cameroon



ÉNERGIE

Nachtigal est une centrale hydroélectrique de 420 MW située sur le fleuve Sanaga, à 65 km au nord-est de Yaoundé, avec une ligne de transmission de 50 kilomètres qui mène à Nyom. La centrale devrait être achevée dans cinq ans environ, pour un coût d'1,2 milliard d'euros et sera exploitée dans le cadre d'une concession de 35 ans. Le projet a été développé par la Nachtigal Hydro Power Company, dont l'actionariat est composé de la République du Cameroun, Électricité de France, la Société financière internationale, la STOA et Africa50.

Impact sur le développement

- La centrale devrait augmenter la capacité de production du Cameroun de plus de 25 %, améliorant l'accès à l'électricité pour les consommateurs.

- Le coût plus faible de l'hydroélectricité devrait améliorer la viabilité financière à long terme du secteur, facilitant l'accès pour les populations pauvres, et faisant économiser aux consommateurs environ 100 millions d'USD sur une période de sept ans.
- Le projet devrait créer jusqu'à 1 500 emplois directs pendant la phase de construction (dont 65 % au sein des populations locales), et de nombreux emplois permanents au terme du projet.

Environnement

- La centrale devrait permettre d'atteindre une part de 75 % d'énergie renouvelable au Cameroun d'ici à 2022 et éviter l'émission d'un million de tonnes de CO₂ par an.



ROOM2RUN

Africa50 – Financement de projets

Room2Run est un Contrat de protection du risque portant sur un portefeuille d'1 milliard d'USD de prêts panafricains octroyés par la Banque africaine de développement (BAD). Structuré sous forme de titrisation synthétique par Mizuho International, il transfère le risque de crédit mezzanine sur 47 prêts provenant du portefeuille de prêts non-souverains de la BAD dans les secteurs de l'énergie, des transports, des services financiers et des actifs de fabrication en Afrique.

Africa50 a investi dans Room2Run aux côtés de Mariner Investment Group, une société de placement américaine.

Impact sur le développement

- Room2Run est la première solution de ce type qui permet aux banques de développement d'optimiser leur bilan et d'accorder davantage de prêts, tout en insufflant des capitaux privés dans les économies en développement d'une manière commercialement viable.

- La BAD devrait redéployer les capitaux dégagés dans des actifs de financement de projets d'infrastructure, finançant des projets d'énergie traditionnelle et renouvelable.
- Sur le long terme, l'augmentation des investissements par le secteur privé, stimulée par le biais de Room2Run, devrait accroître la création d'emplois.

Environnement

- Les projets de la BAD dans le domaine des énergies renouvelables devraient diminuer les émissions de gaz à effet de serre en Afrique, tout en améliorant l'accès à l'énergie.



SCATEC EGYPT

Africa50 – Financement de projets



Égypte



ÉNERGIE

Scatec Egypt est un portefeuille de six centrales solaires photovoltaïques de grande taille produisant au total 400 MW CC, construites dans le cadre de la Phase 2 du programme égyptien de tarif de subventionnement (FiT). Les centrales sont situées sur le site de Benban, prévu pour accueillir 41 projets FiT. L'électricité est vendue à l'Egyptian Electricity Transmission Company dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité de 25 ans. Les partenaires d'Africa50 sont Scatec Solar et Norfund.

Impact sur le développement

- Les centrales devraient accroître la capacité de production d'électricité de l'Égypte, contribuant à répondre à la hausse de la demande de la part des utilisateurs.

- Elles devraient également permettre de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz importés, améliorant la sécurité énergétique.
- Près de 1000 emplois ont été créés durant la phase de construction et 62 emplois d'exploitation permanents.

Environnement

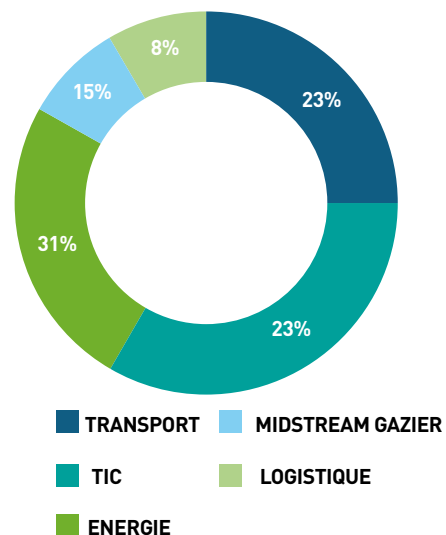
- La production de 870 GWh par an d'énergie propre devrait éviter l'émission de 350 000 tonnes de CO₂ et permettre à l'Égypte de respecter ses engagements dans le domaine du climat.

PIPELINE ET INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS²⁵

PROJET AFRICA50 – Développement de projet	SECTEUR	RÉGION
Réseau à fibre optique	TIC	Afrique de l'Ouest
Route à péage	Transport	Afrique de l'Ouest
Aéroport	Transport	Afrique de l'Ouest
Terminal minier	Énergie	Afrique de l'Ouest
Transmission	Midstream gazier	Afrique de l'Est
Merops	Énergie	Afrique de l'Est
Pont	Transport	Afrique centrale
Centrale au gaz	Énergie	Afrique centrale
Solaire	Énergie	Afrique australe

PROJET AFRICA50 – Financement de projet	SECTEUR	RÉGION
Projet Lego	TIC	Afrique de l'Est
Projet Nimbus	TIC	Afrique de l'Ouest
Projet Gold II	Midstream gazier	Afrique de l'Ouest
Projet Panamax	Logistique	Panafricain

Pipeline Africa50



²⁵ Le pipeline d'investissements et les investissements prévisionnels sont des investissements qui ont reçu l'approbation initiale ou finale du Comité d'investissement mais n'ont pas fait l'objet d'engagements, ou bien qui n'ont pas encore reçu l'approbation du Comité d'investissement.



Nouveaux accords de projet signés et annoncés publiquement

Pont route-rail reliant les deux Congo

Le 7 novembre 2019, Africa50 a facilité la signature de l'Accord intergouvernemental entre la République du Congo (RC) et la République démocratique du Congo (RDC) pour le Projet du pont reliant les deux Congo. Choisi comme principal développeur du projet par les deux pays, Africa50 structurera le Partenariat public-privé (PPP), dirigera la préparation du projet et la phase de développement et fournira les financements pour la construction, aux côtés de la Banque africaine de développement, le principal fournisseur de prêts, et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ce projet emblématique figure dans le Plan du PIDA, et consiste en un pont à péage de 1,575 kilomètres au-dessus du fleuve du Congo. Il comprendrait une voie ferrée, une route à double ligne, des passages piétons et un poste de contrôle frontalier de chaque côté.

Lignes de transmission électrique au Kenya

En novembre 2019, Africa50 et Power Grid Corporation of India Limited (Powergrid) ont signé un Accord de coopération pour le développement, le financement, la construction et l'exploitation de lignes de transmission électrique au Kenya. La première phase est constituée d'un ensemble de projets pilotes dans le cadre d'un modèle PPP, conforme à l'objectif du gouvernement kényan de satisfaire la demande d'électricité en hausse dans le pays. L'expertise technique et opérationnelle de POWERGRID dans la transmission haute tension devrait compléter l'expertise d'Africa50 dans le développement, la structuration et le financement du projet.

Les treize projets dans le pipeline et les investissements prévisionnels représentent un potentiel d'environ 200 millions USD de capitaux engagés.





Quatrième
partie:
L'avenir de l'Afrique

Investir dans l'hydroélectricité

QUATRIÈME PARTIE : L'AVENIR DE L'AFRIQUE

Accroître l'attractivité des investissements privés dans l'hydroélectricité en Afrique

Au cours de ces vingt dernières années, l'hydroélectricité a connu un nouvel essor après un recul dans les années 1990. Bien que la plupart des constructions aient été effectuées en Asie, le potentiel – et la nécessité – de l'hydroélectricité est supérieur en Afrique. Seul un tiers des Africains environ ont accès à l'énergie moderne, et la population augmente rapidement.²⁶

L'hydroélectricité est d'ores et déjà la source d'énergie renouvelable la plus utilisée en Afrique (hormis la bioénergie). Elle est intéressante du fait des vastes ressources inexploitées et du coût de l'électricité générée, inférieur aujourd'hui à celui de toutes les autres sources. Le potentiel hydroélectrique en Afrique subsaharienne en 2018 a été estimé à 283 GW, et pourrait générer près de 1 200 TWh par an, soit environ 8% du potentiel hydroélectrique mondial. Cela représente plus du triple de la consommation électrique de l'Afrique subsaharienne en 2018. Plus de la moitié du potentiel inexploité se situe en Afrique centrale et de l'Est mais des opportunités existent également en Afrique australe et de l'Ouest.²⁷

En 2018, le continent a gagné plus d'1 GW de puissance hydroélectrique, avec une puissance installée totale désormais supérieure à 36 GW. L'hydroélectricité fournit aujourd'hui environ 86% de l'énergie issue des combustibles non fossiles, et la puissance installée devrait s'accroître d'environ 4 700 MW au cours des deux ou trois ans à venir.²⁸

Les projets hydroélectriques à grande échelle peuvent devenir un moteur de la croissance économique durable en Afrique. Avec une vie utile de plus de 50 ans, ils complètent très bien les centrales thermiques à durée de vie plus courte et peuvent apporter une électricité plus prévisible et plus importante que l'énergie solaire et éolienne. Ils présentent également d'autres avantages tels que la maîtrise des inondations, l'utilisation pour

l'irrigation et une alimentation régulière en eau. Les centrales hydroélectriques sont également très utiles lors de pics de demande : elles peuvent stocker de l'eau et produire de l'électricité aux heures de pointe ou lorsque les sources intermittentes telles que le solaire et l'éolien ne produisent plus.

Toutefois, les projets hydroélectriques sont complexes et assortis de contraintes et de difficultés. Contrairement aux centrales thermiques, qui sont normalisées et posent peu de risques sur le plan de la construction, les projets de centrale hydroélectrique comportent des risques géologiques et hydrologiques. Quand ces projets sont développés dans le cadre d'un PPP, ces risques



²⁶ Banque mondiale, Base de données Sustainable Energy for All (SE4ALL)

²⁷ IEA, African Energy Outlook, 2018

²⁸ Association internationale de l'hydroélectricité, 2019 Hydropower Status Report

doivent être partagés équitablement entre les promoteurs privés, les bailleurs de fonds et les sociétés de production et distribution d'électricité, ainsi que les gouvernements, en particulier lorsque des garanties d'État sont requises. Ces projets touchant souvent un vaste territoire, la limitation et la compensation des impacts environnementaux et sociaux sont d'autant plus importantes. En outre, la phase de construction, risquée et longue, constitue un risque sérieux pour le projet.²⁹ Enfin, le changement climatique est un facteur de plus en plus important dans l'évaluation des risques liés aux projets hydroélectriques.

Pour ces raisons, les projets hydroélectriques nécessitent une phase de développement longue et complexe. Les promoteurs doivent avoir de l'expérience et une excellente compréhension des difficultés et du travail, tout comme les partenaires, notamment les entreprises de construction. Cela est crucial pour minimiser les risques et obtenir le meilleur financement possible, étant donné que les coûts de construction sont

élevés, avec des dépassements fréquents qui peuvent représenter un pourcentage significatif des estimations d'origine.

Difficultés liées au financement des projets hydroélectriques

Les équipements nécessaires étant relativement faibles, l'hydroélectricité reçoit peu de fonds des organismes de crédit à l'exportation (ECA), une source de financement importante pour les centrales thermiques. Généralement, l'ECA finance moins d'un tiers du coût total du projet. La prise de participation apporte des fonds pour un deuxième tiers. Le dernier tiers est difficile à financer, car les prêts commerciaux ne sont pas souvent disponibles ou ont une courte échéance et un coût élevé. Dans la plupart des pays africains, la seule manière d'obtenir des fonds supplémentaires consiste à faire appel à des financements directs, des financements concessionnels, ou des garanties par des IFD ou des organismes d'aide bilatérale.³⁰

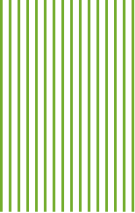
De nombreux investissements du secteur privé dans de vastes projets hydroélectriques sur les marchés émergents ont mis en lumière l'écart entre la durée de vie des centrales hydroélectriques et les échéances de prêts proposées. Alors que les centrales peuvent être exploitées pendant plus de 50 ans, la durée des prêts des IFD et des établissements commerciaux a rarement dépassé 15-18 ans. Ainsi, les tarifs sont élevés au départ pour remplir les obligations en matière de service de la dette, et les ratios d'endettement abaissés pour préserver des ratios supérieurs de couverture de la dette. Cela a rendu l'hydroélectricité financée par le secteur privé moins compétitive que beaucoup d'autres sources d'énergie.

Ces obstacles financiers sont des contraintes importantes qui expliquent le nombre limité d'investissements du secteur privé dans l'hydroélectricité en Afrique. En revanche, de nombreux



²⁹ Document de travail de la Banque mondiale n° 420, Financing of Private Hydro Power Projects, 2000

³⁰ Document de travail de la Banque mondiale n°420, Financing of Private Hydro Power Projects, 2000




projets ayant bénéficié de financements publics ont été mis en œuvre avec succès. Ils bénéficient souvent de financements concessionnels à échéance longue, qui se traduisent par des tarifs plus bas.

Notons qu'une fois le service de la dette achevé, l'hydroélectricité devient très bon marché, si bien que d'autres formes d'électricité, en particulier lorsqu'elles sont toujours dans la phase de service de la dette, peuvent paraître inintéressantes. Cela peut déformer les perceptions concernant les structures tarifaires et, dans des cas extrêmes, avoir des répercussions sur l'intérêt porté au développement d'autres types de centrales.

Allonger la durée des prêts pour rendre les projets hydroélectriques plus attrayants pour le secteur privé

À présent qu'il existe un consensus croissant pour accroître les investissements du secteur privé dans les infrastructures, des structures de financement plus efficaces sont nécessaires pour mieux aligner la maturité des prêts sur la durée de vie des centrales. L'allongement de la durée des prêts accordés aux projets hydroélectriques du secteur privé et PPP de 15-18 ans à 25-30 ans rendrait ces projets plus attrayants pour tous les acteurs, car il diminuerait les coûts de production et les tarifs pour les utilisateurs. Avec des prêts à échéance plus longue, les ratios d'endettement pourraient être supérieurs, ce qui permettrait de réduire les tarifs. Africa50 estime qu'avec un tel modèle de financement, les tarifs de l'hydroélectricité pourraient diminuer d'environ 20%. Dans le cas d'un projet hydroélectrique d'environ 500 millions USD, cela pourrait représenter 20 millions USD d'économies annuelles lors des 10-15 premières années d'exploitation.

Pour convaincre les prêteurs d'allonger la durée des prêts, une solution serait le recours à la limitation des risques par



les IFD, y compris des garanties de crédit ou risque partiel. Beaucoup d'IFD ayant des activités en Afrique connaissent les structures qui ont été utilisées pour allonger les échéances de prêts dans les transactions de financement de projet, en particulier pour les financements en devise locale. Il est possible d'utiliser ces structures ou d'en concevoir de nouvelles qui faciliteraient l'obtention de prêts à 25 ou 30 ans. Certaines de ces nouvelles approches pourraient nécessiter de faire appel à plusieurs investisseurs institutionnels intéressés par des investissements à long terme dans les infrastructures, et de développer les marchés de capitaux locaux permettant l'émission de titres à long terme dédiés au financement de ces projets.

Cela nécessiterait la coopération de tous les acteurs du secteur hydroélectrique. Les gouvernements doivent instaurer des réglementations qui répondent aux besoins des investisseurs, notamment l'octroi de concessions plus longues et des contrats d'achat d'électricité avec des acheteurs crédibles. Ils doivent en outre assumer certains risques de projet. Ils doivent également veiller à ce que les projets proposés aux investisseurs privés aient été bien préparés, en s'appuyant sur des études techniques détaillées et un cadre contractuel clair. De leur côté, les partenaires privés, les investisseurs et les prêteurs doivent accepter des engagements à plus long terme.

Tout cela est possible et réalisable. Africa50, forte de son expérience en matière de développement de projet, peut contribuer à la mise en place de ces structures, en collaborant avec la Banque africaine de développement, qui peut jouer le rôle de principal arrangeur de financement de prêt et d'instruments de rehaussement, ayant les caractéristiques décrites. Cela permettrait l'obtention d'échéances plus longues, nécessaires pour produire une électricité fiable et abordable afin d'alimenter les foyers et les industries.







Cinquième partie:
États financiers
audités

9.635

2.569

2.33

9.635

9.334



Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AFRICA 50 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT AFRICA 50 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Exercice clos le 31 décembre 2019
Africa 50 - Développement de Projets
Tour Ivoire 3 - Marina de Casablanca - Boulevard
des Almohades - 20000 Casablanca - Maroc
Ce rapport contient 33 pages
Référence : VF-20-02-98

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Africa 50 - Développement de Projets

Siège social : Tour Ivoire 3 - Marina de Casablanca - Boulevard des Almohades - 20000 Casablanca - Maroc

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT AFRICA 50 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Africa50 – Développement de Projets (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans le rapport annuel d'Africa 50 – Développement de Projets, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

KPMG S.A.
A French limited liability entity and a member
of the KPMG Network of independent member firms
affiliated with KPMG International Cooperative,
a Swiss entity.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT AFRICA 50 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'Entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT AFRICA 50 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense, le 30 juin 2020
KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé





AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

	Page
Compte de résultat et éléments du résultat global	68
Bilan	69
Tableau de variation des capitaux propres	70
Tableau des flux de trésorerie	71
Notes aux états financiers	72

Compte de résultat et éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2019

		31 décembre 2019 USD	31 décembre 2018 USD
	Notes		
Produits			
Produits des investissements vendus	16	2 450 588	5 126 400
Coûts des investissements vendus	16	(769 657)	(627 941)
Intérêts et dividendes	17	495	-
Profit/perte de change latent		6 405	-
Profit/perte latent sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6	-	-
Total des produits		1 687 837	4 498 459
Charges			
Charges liées aux projets	19	2 479 467	767 928
Salaires et avantages	20	4 936 876	4 091 923
Autres charges	20	3 995 023	3 975 816
Total des charges		11 411 366	8 835 667
Résultat opérationnel		(9 723 528)	(4 337 208)
Charges financières	18	(67 514)	(9 251)
Produits financiers	18	532 483	223 601
Résultat financier net		464 968	214 351
Résultat de la période		(9 258 560)	(4 122 857)
Autres éléments du résultat global		-	-
Résultat global de l'exercice		(9 258 560)	(4 122 857)

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Au 31 décembre 2019

ACTIF	Notes	2019 USD	2018 USD
Actifs non courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	706	-
Divers créanciers	8	22 475 166	19 480 781
Projets capitalisés	9	961 907	571 478
Prêts et créances	10	741 222	-
Autres créances		495	
Total des actifs non courants		24 179 496	20 052 259
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	3 042 528	3 012 316
Total des actifs courants		3 042 528	3 012 316
TOTAL ACTIF		27 222 024	23 064 575
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres et réserves			
Capital libéré	12	40 462 196	24 463 495
Résultat global de l'exercice		(9 258 560)	(4 122 857)
Réserves et report à nouveau		(4 234 145)	(111 288)
Total des capitaux propres et des réserves		26 969 491	20 229 350
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs	13	2 433	35 608
Autres dettes	14	250 100	2 799 617
Total des passifs courants		252 533	2 835 225
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		27 222 024	23 064 575

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Capital libéré	Réserves et report à nouveau	Total capitaux propres
	USD	USD	USD
Au 1er janvier 2018	23 582 971	(111 288)	23 471 683
Résultat global de l'exercice		(4 122 857)	(4 122 857)
Augmentation nette du capital libéré	880 524		880 524
Solde au 31 décembre 2018	24 463 495	(4 234 145)	20 229 350
Résultat global de l'exercice		(9 258 560)	(9 258 560)
Augmentation nette du capital libéré	15 998 700		15 998 700
Solde au 31 décembre 2019	40 462 196	(13 492 705)	26 969 491

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	2018
	USD	USD
Résultat global de l'exercice	(9 258 560)	(4 122 857)
<i>Ajustements</i>		
Rapprochement des revenus et des ressources nettes générées par les activités opérationnelles	(761 039)	(256 428)
Autres	363 700	2 250
Trésorerie nette utilisée pour/générée par les activités opérationnelles	(9 655 899)	(4 377 035)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Placements financiers	(735 517)	(1 946)
Variations des autres créances et autres dettes	(5 577 072)	3 527 716
Trésorerie nette utilisée pour/générée par les activités d'investissement	(6 312 589)	3 525 770
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Capital souscrit	15 998 700	880 525
Trésorerie nette générée par les activités de financement	15 998 700	880 525
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30 212	29 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 012 316	2 983 056
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 042 528	3 012 316

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. MISSION, OPÉRATIONS ET ORGANISATION

Africa 50 - Développement de Projets est une organisation internationale et société financière à statut spécial, dont le siège social est à Casablanca (Maroc), avec un capital social autorisé de 500 000 000 USD et des actions ordinaires souscrites de 94 788 000 USD.

Les objectifs organisationnels de Africa50 - DP sont les suivants:

- a) Identifier et développer les entreprises, les actifs, les entreprises et les projets d'infrastructure pour soutenir le développement économique durable en Afrique, à la fois au niveau national et régional, en investissant des capitaux dans les premières étapes du cycle de développement du projet jusqu'à la clôture financière (ou la mobilisation à long terme) financement) et temporairement au-delà de cette étape et ainsi attirer et canaliser de nouvelles sources de capitaux pour financer les infrastructures en Afrique;
- b) Promouvoir le développement des infrastructures en Afrique, avec des financements provenant de diverses sources, y compris des souscriptions d'actions, des emprunts et des subventions de sources africaines et non africaines;
- c) Mobiliser le soutien politique et réglementaire nécessaire pour effectuer les réformes nécessaires pour assurer la viabilité opérationnelle, financière et économique des investissements et réduire le risque de retards dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets;
- d) Effectuer des investissements dans les infrastructures, notamment:
 - i) En association avec des investisseurs ou financiers multilatéraux, bilatéraux, publics ou privés, pour aider au financement de la construction, de la réhabilitation, de l'amélioration, de l'expansion ou de l'acquisition d'entreprises, d'actifs liés à l'infrastructure, mobilisant l'infrastructure et facilitant l'infrastructure, financièrement et économiquement viables, les entreprises et les projets en effectuant des investissements en dette ou en fonds propres, avec ou sans garantie de remboursement par le gouvernement ou l'État dans lequel l'investissement est effectué;
 - ii) Exercer ses activités en tant que financier, seul ou en coopération avec toute autre institution financière, par l'octroi de prêts, de garanties, de fonds propres, de quasi-fonds propres ou d'autres formes d'aide financière; et
 - iii) Fournir des ressources pour financer le coût du développement d'entreprises, d'actifs, d'entreprises et de projets liés aux infrastructures, mobilisateurs d'infrastructures et facilitateurs d'infrastructures en Afrique à un stade où les investisseurs multilatéraux, publics ou privés peuvent investir dans de tels projets;
- e) Fournir des services de conseil financier, dans le cadre d'investissements potentiels;
- f) Identifier et embaucher des experts qualifiés (y compris dans les domaines de l'ingénierie, des finances, de l'économie, du droit, de l'environnement et du social) vers la fin de la collaboration avec les gouvernements africains et les investisseurs privés pour raccourcir le cycle de développement du projet et maximiser les

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

chances de succès des projets;

- g) Conclure tout accord ou arrangement avec tout gouvernement, autorité municipale ou locale ou toute autre entité propice à la réalisation par Africa50 de toute activité liée à ses objectifs organisationnels; obtenir de toute autorité ou entité de ce type les droits, privilèges et exemptions qu'Africa50 juge souhaitables; et pour mettre en œuvre, exercer et respecter ces accords, droits, privilèges et exemptions;
- h) Fournir une assistance technique et des services consultatifs pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre d'entreprises, d'actifs, d'entreprises et de projets liés aux infrastructures, mobilisateurs d'infrastructures et facilitateurs d'infrastructures impliquant des infrastructures situées physiquement en Afrique ou bénéficiant substantiellement à l'Afrique;
- i) Affecter les bénéfices pour couvrir les coûts liés à la poursuite des objectifs organisationnels, financer les réserves et distribuer les dividendes;
- j) Emprunter ou lever des fonds, émettre des valeurs mobilières, des obligations, des billets, des hypothèques et d'autres instruments et fournir des garanties;
- k) Détenir des investissements de toute nature (y compris des investissements en titres, actions et billets);
- l) Verser des distributions sur les actions Africa50;
- m) Conserver et appliquer les bénéfices aux fins organisationnelles d'Africa50;
- n) Obtenir tout acte administratif ou législatif ou effectuer toute modification des présents articles qui aide Africa50 à réaliser ses objectifs organisationnels et s'opposer à toute proposition ou procédure susceptible de porter directement ou indirectement préjudice aux intérêts d'Africa50; et
- o) Exercer toute activité liée directement ou indirectement à l'une des opérations susmentionnées, dans le but de faciliter, promouvoir et développer l'activité d'Africa50.

2. BASE DE PRÉPARATION

Ces états financiers sont les seuls états financiers présentés par la Société, et sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et interprétations émises par l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) applicables aux sociétés présentant leurs informations en IFRS. Les états financiers sont conformes aux IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, sauf pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui ont été évalués à la juste valeur.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2019

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 16 « Contrats de location »	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
« Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » – amendements à IFRS 9	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
« Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » – amendements à IAS 28	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2015- 2017)	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
« Modification, réduction ou liquidation d'un régime » – amendements à IAS 19	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019

IFRS 16 « Contrats de location »

Tous les contrats de location sont signés par Africa50 – Financement de projet et toutes les écritures comptables liées à IFRS 16 sont effectuées dans les comptes Africa50 – Financement de projets. Une partie des charges locatives est allouée à Africa50 - DP selon les règles de répartition des charges entre les deux entités.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	1er janvier 2021 (probablement reportée au 1er janvier 2022)
« Définition du terme "significatif" » – amendements à IAS 1 et IAS 8	1er janvier 2020
Définition d'une entreprise – amendements à IFRS 3	1er janvier 2020
Cadre Conceptuel de l'Information Financière révisé	1er janvier 2020

La Société n'anticipe pas que ces exigences auront un impact significatif sur ses états financiers lorsqu'elles deviendront d'application obligatoire.

5 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de façon permanente à ces états financiers.

a) Monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes

Africa50 – DP réalise ses activités dans les monnaies de ses États membres, ainsi qu'en dollars américains. Le dollar américain est la monnaie de présentation des états financiers.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les produits et les charges en devises sont convertis en dollars américains aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars américains aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

b) Conversion des transactions en devises

Les produits et les charges en devises sont convertis en dollars américains aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars américains aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les taux de change utilisés pour convertir en dollars américains les éléments en devises aux 31 décembre 2019 et 2018 sont présentés à la note 21. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis en dollars américains aux taux de change historiques. Les différences de conversion sont incluses dans la détermination du résultat net.

c) Exemption de l'obligation d'établir des états financiers consolidés

La Société détient des investissements dans l'unique but de dégager une appréciation du capital, des revenus des investissements (tels que des dividendes, des intérêts ou des produits locatifs), ou les deux. Tous les investissements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (voir la note 7). Selon IFRS 10.27, la Société répond à la définition d'une entité d'investissement et n'est à ce titre pas dans l'obligation de consolider ses investissements en titres. Les investissements en titres détenus par la Société sont soumis aux exigences normales d'IFRS 9, ainsi que détaillé ci-après.

d) Actifs et passifs financiers

d) 1. Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les autres créances.

i) Classement

La Société classe ses actifs et passifs financiers conformément à IFRS 9. Elle classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) ;
- ceux évalués au coût amorti ;

Le classement dépend du business model de la Société pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie, ainsi que détaillé ci-après.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

ii) Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, sauf pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les achats ou les ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison des actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné (transactions normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre ces actifs. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Instruments de dette

L'évaluation ultérieure des instruments de dette dépend du business model adopté par la Société pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. Il existe trois catégories d'évaluation dans lesquelles la Société peut classer ses instruments de dette :

- coût amorti : les actifs détenus en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêt de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est rapporté directement en résultat et présenté dans les autres profits/pertes, avec les différences de conversion. Les pertes de valeur sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : les actifs détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les flux de trésorerie afférents correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, exception faite des profits ou pertes de valeur et des différences de conversion, qui sont rapportés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres profits/pertes. Les produits d'intérêt de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont présentés dans les autres profits/pertes et les pertes de valeur sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- juste valeur par le biais du compte de résultat : les actifs qui ne satisfont pas aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les profits ou les pertes sur les instruments de dette évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont rapportés en résultat et présentés en net dans les autres profits/pertes de la période durant laquelle ils sont générés.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, tous les instruments de dette de la Société sont évalués au coût amorti et présentés au poste Prêts et créances du bilan.

La Société a également accordé des prêts à des entités qui réalisent des investissements. Les prêts qui ne portent pas intérêt et sont remboursables à vue sont évalués au coût amorti et soumis à un test de dépréciation à chaque clôture.

Instruments de capitaux propres

La Société évalue tous ses investissements en titres de capitaux propres à la juste valeur et comptabilise les variations de juste valeur dans les Profits/ pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, dans le compte de résultat.

i). Dépréciations d'actifs financiers

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthodologie utilisée pour déterminer la dépréciation dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit.

La provision pour dépréciation des actifs financiers est basée sur des hypothèses sur le risque de défaillance et les taux de perte attendus. La Société fait appel à son jugement pour formuler ces hypothèses et retenir les données entrant dans le calcul de la dépréciation, sur la base des éléments historiques de la Société et des conditions de marché actuelles, ainsi que des estimations prospectives à la fin de chaque période de reporting.

d) 2. Dettes financières i). Classement

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et emprunts, les dettes ou les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture constituant une couverture efficace, selon le cas.

ii). Comptabilisation initiale et évaluation Actifs et passifs financiers (suite)

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les prêts et emprunts et les dettes sont enregistrés nets des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers de la Société comprennent d'autres dettes et des dettes fournisseurs.

Les passifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont rapportés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

d) 3. Évaluation ultérieure

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier ou du passif financier.

Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Société estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais pas des pertes de crédit futures. Ce calcul englobe l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

d) 4. Évaluation à la juste valeur

La Société évalue ses investissements en titres de capitaux propres à juste valeur à chaque clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions normales de concurrence à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La Société doit avoir accès au marché principal ou le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La Société, qui investit dans des sociétés non cotées, détermine la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie, jugées appropriées au vu des circonstances.

d) 5. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La Société doit avoir accès au marché principal ou le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant de marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre participant de marché qui en ferait une utilisation optimale.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

La Société utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant celle des données non observables.

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou publiée dans les états financiers sont classés à différents niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs détaillée ci-après, sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs similaires, et autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives proviennent de données de marché observables ; sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché ;
- niveau 3 : les techniques d'évaluation dans lesquelles les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Sont inclus dans cette catégorie les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Le niveau auquel chaque juste valeur prise dans son ensemble est classée dans la hiérarchie des justes valeurs est déterminé sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble. Ainsi, l'importance de données est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Une évaluation à la juste valeur utilisant des données observables nécessitant des ajustements significatifs basés sur des données non observables est affectée au niveau 3. Une donnée utilisée pour l'évaluation est considérée observable si elle peut être observée directement à partir de transactions dans un marché actif, ou si des indications externes évidentes établissent un prix de sortie réalisable.

Pour les actifs et passifs comptabilisés à titre récurrent dans les états financiers, la Société détermine si des transferts sont survenus entre les différents niveaux de la hiérarchie en effectuant une réévaluation (sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble) à chaque clôture.

d) 6. Dépréciations d'actifs financiers

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthodologie utilisée pour déterminer la dépréciation dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

La provision pour dépréciation des actifs financiers est basée sur des hypothèses sur le risque de défaillance et les taux de perte attendus. La Société fait appel à son jugement pour formuler ces hypothèses et retenir les données entrant dans le calcul de la dépréciation, sur la base des éléments historiques de la Société et des conditions de marché actuelles, ainsi que des estimations prospectives à la fin de chaque période de reporting.

d) 7. Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans le cadre de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers sont transférés, ou en vertu de laquelle la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tout intérêt dans ces actifs financiers créé ou conservé par la société est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue est rapportée en résultat.

La Société réalise des transactions par lesquelles elle transfère des actifs inscrits au bilan, mais conserve la totalité, la quasi-totalité, ou une partie des risques et avantages de l'actif transféré. Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages est conservée, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

La société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

d) 8. Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au bilan, si et seulement si la société a un droit légal de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de liquider l'opération sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés en net uniquement lorsque les IFRS l'autorisent, par exemple les profits et les pertes découlant d'un groupe de transactions similaires, tels que les profits et les pertes sur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

e) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat et dans l'état du résultat global.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès des banques, les disponibilités et les fonds en caisse. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

g) Information sectorielle et géographique

La zone d'investissement de la Société se limite à l'Afrique.

h) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont les passifs potentiels associés à une incertitude significative, qui peuvent comprendre une dépendance envers des événements échappant au contrôle d'Africa50 – DP, susceptibles d'entraîner une obligation. Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers, mais ne sont pas inscrits au bilan.

i) Engagements

Les engagements correspondent à des montants qu'Africa50 – DP s'est contractuellement engagé à payer à des tiers, mais ne représentent pas encore une charge ou un actif. Ils donnent une indication sur les flux de trésorerie futurs engagés. Les engagements à la clôture n'ont pas d'impact sur les résultats financiers de l'exercice d'Africa50 – DP.

j) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'Africa50 – DP a une obligation juridique ou implicite dont l'échéance ou le montant est incertain, qui résulte d'un événement passé et qu'Africa50 – DP devra probablement régler, et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions correspondent aux meilleures estimations du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture et sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Les variations des provisions sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, Africa50 – DP détermine, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de perte de valeur. En cas de perte de valeur, les actifs financiers qui sont comptabilisés au coût amorti sont réévalués à leur valeur recouvrable nette, et le montant de la perte est rapporté en résultat net. Les pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont rapportées en résultat net lors de la dépréciation.

k) Immobilisations corporelles

Tous les actifs sont détenus par Africa50 – Financement de projets et une partie des montants amortis est allouée à Africa50 – Développement de projets, selon les règles de répartition des dépenses entre les deux entités.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

6 RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Valorisation des instruments financiers :

La Société évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie des justes valeurs suivante, qui reflète

l'importance des données utilisées lors de l'évaluation :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif, pour un instrument identique.
- niveau 2 : techniques d'évaluation basées sur des données observables, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.
- niveau 3 : techniques d'évaluation reposant sur des données significatives non observables. Cette catégorie englobe tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables et que les données non observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend

les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Lorsque la juste valeur d'actifs ou de passifs financiers comptabilisés au bilan ne peut être obtenue sur des marchés actifs, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont l'actualisation des flux de trésorerie. Les données de ces modèles proviennent si possible des données de marché observables et, dans le cas contraire, la détermination des justes valeurs fait appel à un certain

degré de jugement. Les jugements mettent en jeu des facteurs tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des changements dans les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient affecter la juste valeur publiée des instruments financiers.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

7. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Investissements en titres de capitaux propres non cotés	2019	2018
	USD	USD
Au 1er janvier 2019	-	-
Acquisitions	700	-
Cessions (au coût)	-	-
Variations de juste valeur	6	-
Au 31 décembre 2019	706	-

Dénomination	Pays d'incorporation	Activité principale	Exercice clos le	Participation directe	Fiscalité indirecte	Participation effective et droits de vote	Participation directe	Participation indirecte	Participation effective et droits de vote
				2019	2019	2019	2018	2018	2018
				%	%	%	%	%	%
CGHV (Volobe)	Madagascar	Projet hydroélectrique	31-Dec	25	-	25	-	-	-

8. DIVERS CRÉANCIERS

	2019	2018
	USD	USD
Divers créanciers		
Africa50 – FP	22 475 166	19 480 781
	22 475 166	19 480 781

9. PROJETS CAPITALISÉS

	2019			2018
	Ouverture	Variation	Clôture	USD
	USD	USD	USD	
Charges liées aux projets capitalisés	571 478	389 619	961 097	571 478
	571 478	389 619	961 097	571 478

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

10 PRÊTS ET CRÉANCES

	2019 USD	2018 USD
Non courants		
CGHV (Volobe)	*741 222	-
	741 222	-
Courants	-	-
	-	-
Total	741 222	-

Échéancier des prêts et créances :

	Provision au titre d'IFRS 9*	À vue	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
	2019 USD	2019 USD	2019 USD	2019 USD	2019 USD	2019 USD
CGHV (Volobe)	-	-	-	-	741 222	741 222
Total	-	-	-	-	741 222	741 222

	Déprécié	À vue	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
	2018 USD	2018 USD	2018 USD	2018 USD	2018 USD	2018 USD
CGHV (Volobe)	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

*Prêt d'actionnaire accordé à CGHV (Volobe)

Le projet est encore en phase de développement. Par conséquent, le prêt accordé relève du risque de développement du projet. Une provision a été constituée en fonction de la probabilité de clôture financière du projet et incluse dans la section «Charges liées aux projets» du compte de résultat.

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019 USD	2018 USD
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Équivalents de trésorerie	3 039 756	3 010 065
Intérêts courus sur équivalents de trésorerie	2 277	2 251
	3 042 033	3 012 316

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

12. CAPITAL LIBÉRÉ

Le capital autorisé conformément aux statuts d’Africa50 – DP est de 500 000 000 USD. Le capital souscrit s’élève à 94 788 000 USD, et le capital libéré s’établit à 40 462 196 USD.

	Catégorie	Nb. d’actions au 31 décembre 2018	Nb. d’actions émises en 2019	Nb. d’actions au 31 décembre 2019	Capital libéré au 31 décembre 2019
					USD
1. BAM (Bank Al-maghrib)	B	2 000	0	2 000	2 000 000
2. Banque africaine de développement	B	14 657	4 267	18 924	8 082 439
3. BCEAO (Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest)	B	500	0	500	500 000
4. Bénin	A	464	0	464	116 000
5. Burkina Faso	A	299	0	299	74 750
6. Cameroun	A	5 000	0	5 000	1 249 985
7. Congo Brazzaville	A	18 666	0	18 666	4 666 500
8. Côte d’Ivoire	A	2 999	0	2 999	749 750
9. Djibouti	A	300	0	300	75 000
10. Égypte	A	10 000	0	10 000	7 500 000
11. Gabon	A	866	0	866	216 500
12. Gambie	A	100	0	100	25 000
13. Ghana	A	1 961	0	1 961	490 250
14. Guinée (Conakry)	A	500	0	500	125 000
15. Kenya	A	10 000	0	10 000	2 605 323
16. Madagascar	A	1 000	0	1 000	750 299
17. Malawi	A	200	0	200	50 000
18. Mali	A	203	0	203	50 750
19. Maroc	A	10 000	0	10 000	7 500 000
20. Maurice	A	100	0	100	75 000
21. Mauritanie	A	1 011	0	1 011	252 750
22. Nigeria	A	4 000	0	4 000	1 000 000
23. République démocratique du Congo	A	200	0	200	100 000
24. République du Niger	A	199	0	199	49 750
25. Rwanda	A	1 000	0	1 000	500 000
26. Sénégal	A	1 000	0	1 000	250 000
27. Sierra Leone	A	200	0	200	50 000
28. Soudan	A	2	0	2	500
29. Togo	A	1 927	0	1 927	481 750
30. Tunisie	A	1 000	0	1 000	749 875
31. Zimbabwe	A	0	167	167	125 025
		90 354	4 434	94 788	40 462 196

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

13. DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élevaient à 2 433 USD et comprennent principalement des dettes fournisseurs et des factures impayées au 31 décembre 2019. Toutes ces dettes sont payables à moins d'un an.

14. AUTRES DETTES

	2019 USD	2018 USD
Trop payé de souscriptions par les actionnaires	250 100	2 799 517
Banque africaine de développement	-	1 499 343
Madagascar	250 000	750 299
Tunisie	-	499 875
République démocratique du Congo	-	50 000
Autres	100	
Total	250 100	2 799 517

15. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice considéré, la Société a effectué les transactions suivantes avec des parties liées. La nature et le volume des transactions sont présentés ci-après :

		2019	2019
		Volume net des transactions durant l'exercice	Solde des créances/dettes au 31 décembre
Partie liée	Nature		
Africa50 – FP	Dettes – Compte courant	2 994 385	22 475 166

		2018	2018
		Volume net des transactions durant l'exercice	Solde des créances/dettes au 31 décembre
Partie liée	Nature		
Africa50 – FP	Dettes – Compte courant	(738 942)	19 480 781

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

16. PRODUITS DES PROJETS VENDUS

Le projet Malicounda a été vendu à Africa50 – FP pour 2 450 588 USD, ce qui représente une marge de 1 680 931 USD. Les frais de développement du projet se sont élevés à 769 657 USD.

17. PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DE DIVIDENDES

	2019 USD	2018 USD
Intérêts sur les prêts liés aux projets – VOLOBE	495	-
	495	-

18. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits financiers

	2019 USD	2018 USD
Intérêts sur titres de placement (dépôts à terme)	532 483	223 601
	532 483	223 601

Charges financières

	2019 USD	2018 USD
Profit/perte de change latent	7 930	(9 251)
Intérêts sur loyer	(75 444)	
	(67 514)	(9 251)

19. CHARGES LIÉES AUX PROJETS

Les charges liées aux projets correspondent aux montants engagés (consultants, missions, experts, etc.) durant l'exercice au titre des recherches et de l'étude des projets d'investissement à travers des participations ou de financements directs.

	2019 USD	2018 USD
Charges liées aux projets	2 479 467	767 928
	2 479 467	767 928

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

20. FRAIS ADMINISTRATIFS

Le total des frais administratifs d’Africa50 – DP s’élève à 8 931 899 USD et comprend les salaires et avantages pour un montant de 4 936 876 USD, et d’autres frais administratifs d’un montant de 3 995 023 USD, qui inclut des frais de déplacement, de communication, de recrutement, et les frais des réunions du Conseil d’administration et des Assemblées générales.

Salaires :

Africa50 – FP et Africa50 – DP comptent au total 47 salariés en décembre 2019 (29 en 2018), dont 14 pour Africa50 – DP (9 en 2018).

Le personnel d’Africa50 reçoit une allocation mensuelle pour couvrir les frais de retraite et d’autres dépenses telles que la formation et l’assurance-vie. Un régime d’assurance santé à cotisations définies a été mis en place en 2018.

Le personnel d’Africa50 peut également bénéficier d’une indemnité de déménagement, le cas échéant.

21. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Africa50 – DP est un investisseur très sélectif et chaque investissement fait l’objet d’une évaluation individuelle des risques par le biais d’un processus d’approbation des investissements. Le Comité d’investissement d’Africa50 – DP fait partie intégrante du cadre global de gestion des risques.

Les instruments financiers inscrits au bilan comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, les charges capitalisées au coût amorti, les autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et les autres dettes.

De par ses activités d’investissement, Africa50 – DP est exposé à divers types de risques associés aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels la Société investit. Les risques les plus courants auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Les politiques d’Africa50 – DP visent à identifier et à analyser ces risques, à définir des limites de risque et des contrôles appropriés, et à surveiller les risques et le respect des limites au moyen de systèmes d’information fiables et à jour. Africa50 – DP révisé régulièrement ses politiques et systèmes de gestion des risques pour tenir compte des évolutions des marchés et des meilleures pratiques émergentes.

Le Conseil d’administration a mis en place un Comité de Gestion des Risques d’Entreprise et de Finance qui supervise les risques affectant Africa50 – DP, les principaux facteurs d’atténuation et les mesures prises pour réduire ces risques, ainsi que les politiques mises en œuvre pour couvrir les principaux risques.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

(a) Risque de marché

Le risque de marché englobe le potentiel de pertes et de profits, et comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix qui affecteront le résultat de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La stratégie de la Société en matière de gestion du risque d'investissement est guidée par son objectif d'investissement.

i). Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en dollars américains sous l'effet des variations des taux de change. Africa50 – DP investit dans des titres libellés en différentes devises. Par conséquent, la Société est exposée au risque que l'évolution du dollar américain puisse avoir un impact important sur les montants publiés de ses actifs libellés dans ces différentes devises. L'exposition au risque de change et l'évolution des taux de change font l'objet d'un suivi et d'un examen réguliers.

Concernant les comptes de trésorerie, la plupart des comptes de la Société sont en dollars américains.

	Actifs financiers 2019 USD	Actifs financiers 2018 USD	Dettes financières 2019 USD	Dettes financières 2018 USD
DOLLAR AMÉRICAIN (USD)				
Autres créances	495	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	2 433	35 608
Autres dettes	-	-	250 100	2 799 617
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 042 528	3 012 316		3 012 316
	3 043 023	3 012 316	252 533	5 847 541
EURO (EUR)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	706	-	-	-
Prêts et créances	741 222	-	-	-
	741 928	-	-	-
	3 784 951	3 012 316	252 533	5 847 541

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les pourcentages des devises par rapport au total des actifs et passifs financiers sont les suivants :

	Actifs financiers 2019 %	Actifs financiers 2018 %	Dettes financières 2019 %	Dettes financières 2018 %
Dollar américain	80.40	100	100	100
Euro	19.60	-	-	-
	100	100	100	100

Le tableau suivant indique la variation approximative des actifs financiers de la Société en réponse à d'éventuelles fluctuations des taux de change auxquels la Société est fortement exposée à la clôture.

Une augmentation/diminution de 10 % du dollar américain par rapport aux devises considérées est le taux de sensibilité utilisé pour la présentation du risque de change et représente l'évaluation faite par la direction de la variation raisonnablement possible des taux de change.

Une variation de 10 % de la devise affectera les actifs financiers comme suit :

Analyse de sensibilité

	Augmentation/diminution		
		2019 USD	2018 USD
EUR	10%	74 193	-
	(10.0%)	(74 193)	-

ii). Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les revenus et les flux de trésorerie opérationnels ne sont guère influencés par les changements concernant les taux d'intérêt du marché. Les principaux actifs financiers porteurs d'intérêts de la Société sont des prêts, ainsi que détaillé dans le tableau ci-après. Le montant des produits d'intérêt peut varier, notamment du fait des variations des taux d'intérêt.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

		2019 USD	2018 USD
Instruments financiers			
Actifs			
Prêts et créances	Taux variable	741 222	-
Divers créanciers	Taux variable	22 475 166	19 480 781
		23 216 388	19 480 781

		Augmentation/diminution	
		2019 USD	2018 USD
Prêts et créances	0.50%	3 706	-
	-0.50%	(3 706)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0.50%	15 213	15 062
	-0.50%	(15 213)	(15 062)
Divers créanciers	0.50%	112 376	97 404
	-0.50%	(112 376)	(97 404)

iii). Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un investissement spécifique ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le portefeuille est examiné régulièrement par le Comité d'investissement afin d'identifier et de gérer le risque associé à des pays et à des secteurs particuliers. L'exposition sectorielle et les limites par pays sont fixées et contrôlées régulièrement.

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière.

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture, ainsi que résumé ci-après :

	2019 USD	2018 USD
Assets		
Prêts et créances	741 222	-
Projets capitalisés	961 907	571 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 042 528	3 012 316
Autres créances	22 475 166*	19 480 781
	27 220 823	23 064 575

* Ce montant correspond au compte courant détenu avec Africa50 – Financement de projets, entité du même groupe.

Les actifs financiers ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le projet Volobe et comme expliqué dans la note 10, le projet est encore en phase de développement et donc le prêt d'actionnaire à CGHV (Volobe) relève du risque de développement du projet. Une provision a été constituée en fonction de la probabilité de clôture financière du projet et incluse dans la section « Charges liées aux projets » du compte de résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés auprès d'institutions financières réputées. Le Comité des risques a pour politique de surveiller étroitement la solvabilité des contreparties de la Société en examinant régulièrement leurs notations de crédit, leurs états financiers et leurs communiqués de presse.

Le tableau suivant présente les échelles de notation internationales utilisées par Africa50 pour évaluer la notation des risques des institutions financières :

AFRICA50 – DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Catégorie de risque	S&P - Fitch	Moody's
Risque très faible	A+ et plus A A- BBB+ BBB BBB-	A1 et plus A2 A3 Baa1 Baa2 Baa3
Risque faible	BB+ BB BB-	Ba1 Ba2 Ba3
Risque modéré	B+ B B-	B1 B2 B3
Risque élevé	CCC+ CCC	Caa1 Caa2
Risque très élevé	CCC- CC C	Caa3 Ca C

Les soldes de trésorerie de la Société sont déposés auprès d'institutions financières affichant les notations de crédit suivantes:

Institutions financières	2019	2018	Notation de crédit		Agence de notation	
	USD	USD	2019	2018	2019	2018
BMCE	3 042 528	3 012 316	BB+	BB+	Fitch	Fitch
	3 042 528	3 012 316				

La Société considère que le risque de crédit associé aux soldes en banque est faible ou très faible comme l'indiquent les catégories de risque ci-dessus.

iv) Taux de change au 31 Décembre 2019

Le tableau suivant représente les taux de change au 31 Décembre 2019.

	2019 USD
MAD	0.1045
EUR	1.1227
GBP	1.3267

22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre de 2020 et la société s'attend à ce que COVID-19 ait un impact sur ses états financiers en 2020 mais n'est pas en mesure à ce stade de l'évaluer et de le quantifier.

À la date d'approbation des comptes par le conseil d'administration, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives mettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre sa mission.



Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AFRICA 50 - FINANCEMENT DE PROJETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE CONCERNANT
AFRICA 50 - FINANCEMENT DE PROJETS

Exercice clos le 31 décembre 2019
Africa 50 - Financement de Projets
Tour Ivoire 3 - Marina de Casablanca - Boulevard des
Almohades - 20000 Casablanca - Maroc
Ce rapport contient 47 pages
Référence : VF-20-02-99

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AFRICA 50 - FINANCEMENT DE PROJETS

Siège social : Tour Ivoire 3 - Marina de Casablanca - Boulevard des Almohades - 20000 Casablanca - Maroc

**Rapport du commissaire concernant Africa 50 - Financement de Projets
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Africa50 – Financement de Projets (« l'Entité »), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2019, ainsi que la performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG S.A.
A French limited liability entity and a member
of the KPMG Network of independent member firms
affiliated with KPMG International Cooperative,
a Swiss entity.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les éléments contenus dans le rapport annuel d'Africa 50 – Financement de Projets, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'Entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'Entité à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense, le 30 juin 2020

KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé



AFRICA 50 - FINANCEMENT DE PROJETS

	Page
Compte de résultat et éléments du résultat global	100
Bilan	101
Tableau de variation des capitaux propres	102
Tableau des flux de trésorerie	103
Notes aux états financiers	104

Compte de résultat et éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Notes	31 décembre 2019 USD	31 décembre 2018 USD
Produits			
Intérêts et dividendes	17	6 139 852	1 626 217
Amortissement des prêts	17	(176 052)	(212 442)
Profit/perte de change latent		(653 944)	(219 130)
Profit/perte latent sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	2 954 405	(36 535)
Autres produits	18	1 299 608	
Total des produits		9 563 868	1 158 111
Charges			
Charges liées aux projets	21	2 580 652	899 621
Frais de levée de fonds	9	196 244	176 541
Salaires et avantages	22	4 498 580	3 164 514
Autres charges	22	4 028 258	3 600 488
Total des charges		11 303 734	7 841 164
Résultat opérationnel		(1 739 866)	(6 683 053)
Charges financières	20	(52 433)	(6 139)
Produits financiers	19	2 070 040	3 626 939
Résultat financier net		2 017 607	3 620 800
Résultat de la période		277 742	(3 062 253)
Autres éléments du résultat global		-	-
Résultat global de l'exercice		277 742	(3 062 253)

Les notes 1 à 24 font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Au 31 décembre 2019

	Notes	2019 USD	2018 USD
ACTIF			
Actifs non courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	103 853 350	12 296 198
Prêts et créances	8	93 971 312	86 221 990
Autres créances (non courantes)	11	3 742 078	983 396
Autres actifs non courants	9	4 297 906	2 279 285
Total des actifs non courants		205 864 646	101 780 869
Actifs courants			
Autres créances	11	2 611 029	1 638 490
Prêts et créances	8	5 115 000	8 958 300
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	176 475 470	127 303 624
Total des actifs courants		184 201 499	137 900 414
TOTAL ACTIF		390 066 145	239 681 282
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres et réserves			
Capital libéré	13 & 15	366 421 059	212 197 862
Résultat global de l'exercice		277 742	(3 062 253)
Réserves et report à nouveau		(6 776 632)	(3 714 379)
Total des capitaux propres et des réserves		359 922 169	205 421 230
PASSIF			
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs	14	2 091 364	-
Total des passifs non courants		2 091 364	-
Passifs courants			
Dettes fournisseurs	14	3 326 696	3 078 459
Autres dettes	15	24 725 916	31 181 592
Total des passifs courants		28 052 612	34 260 051
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		390 066 145	239 681 282

Les notes 1 à 24 font partie intégrante des états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Capital libéré	Réserves et report à nouveau	Total capitaux propres
	USD	USD	USD
Au 1er janvier 2018	210 893 904	(3 610 317)	207 283 587
Résultat global de l'exercice		(3 062 253)	(3 062 253)
Ajustement cumulé lié à IFRS 9		(104 063)	(104 063)
Augmentation nette du capital libéré	1 303 958		1 303 958
Solde au 31 décembre 2018	212 197 862	(6 776 633)	205 421 230
Résultat global de l'exercice		277 742	277 742
Augmentation nette du capital libéré	154 223 197		154 223 197
Solde au 31 décembre 2019	366 421 059	(6 498 891)	359 922 169

Les notes 1 à 24 font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019

	2019 USD	2018 USD
Résultat global de l'exercice	277 742	(3 062 253)
<i>Ajustements</i>		
Profit/perte latent sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(2 954 405)	36 535
Provision au titre d'IFRS 9	176 052	156 009
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	564 702	382 900
Profit/perte de change latent	653 944	225 269
Autres	468 947	222 188
Trésorerie nette utilisée pour/générée par les activités opérationnelles	(813 018)	(2 039 352)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Actions	(88 602 749)	(5 126 400)
Prêts et autres financements d'investissements	(7 494 701)	(95 679 489)
Charges liées aux projets capitalisés	-	(765 396)
Acquisition d'immobilisations	(2 985 450)	(1 732 434)
Variations des autres créances et autres dettes	(5 155 433)	12 729 377
Trésorerie nette utilisée pour/générée par les activités d'investissement	(104 238 332)	(90 574 342)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Capital souscrit	154 223 197	1 303 958
Trésorerie nette générée par les activités de financement	154 223 197	1 303 958
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	49 171 846	(91 309 736)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	127 303 624	218 613 360
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	176 475 470	127 303 624

Les notes 1 à 24 font partie intégrante des états financiers.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. MISSION, OPÉRATIONS ET ORGANISATION

Africa 50 – Financement de projets est une organisation financière internationale et société financière à statut spécial, dont le siège social est à Casablanca (Maroc), avec un capital social autorisé de 3.000.000.000 USD et des actions ordinaires souscrites de 782.792.000 USD.

Africa50 - Les objectifs organisationnels de FP comprennent:

- a) Promouvoir le développement des infrastructures en Afrique, avec des financements provenant de diverses sources, y compris des souscriptions d'actions, des emprunts et des subventions de sources africaines et non africaines;
- b) Réaliser des investissements dans les infrastructures, notamment:
 - i) En association avec des investisseurs ou financiers multilatéraux, bilatéraux, publics ou privés, pour aider au financement de la construction, de la réhabilitation, de l'amélioration, de l'expansion ou de l'acquisition d'entreprises, d'actifs liés aux infrastructures financièrement et économiquement viables, mobilisant les infrastructures et facilitant les infrastructures, des entreprises et des projets en investissant dans des dettes, des fonds propres, des quasi-fonds propres, des garanties ou une combinaison de ceux-ci, avec ou sans garantie de remboursement par le gouvernement ou l'État dans lequel l'investissement est effectué;
 - ii) Exercer ses activités en tant que financier, seul ou en coopération avec toute autre institution financière, par l'octroi de prêts, de garanties, de fonds propres, de quasi-fonds propres, de garanties ou de combinaisons de ceux-ci, ou d'autres formes d'aide financière; et
 - iii) Fournir des ressources pour financer le coût du développement d'entreprises, d'actifs, d'entreprises et de projets liés aux infrastructures, mobilisant les infrastructures et facilitant les infrastructures en Afrique à un stade où les investisseurs multilatéraux, publics ou privés peuvent investir dans de tels projets;
- c) Fournir des services de conseil financier, dans le cadre d'investissements potentiels;
- d) Conclure tout accord ou arrangement avec tout gouvernement, autorité municipale ou locale ou toute autre entité propice à la réalisation par Africa50 de toute activité liée à ses objectifs organisationnels; obtenir de toute autorité ou entité de ce type les droits, privilèges et exemptions qu'Africa50 juge souhaitables; et pour mettre en œuvre, exercer et respecter ces accords, droits, privilèges et exemptions;

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

- e) Fournir une assistance technique et des services consultatifs pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre d'entreprises, d'actifs, d'entreprises et de projets liés aux infrastructures, mobilisateurs d'infrastructures et facilitateurs d'infrastructures impliquant des infrastructures situées physiquement en Afrique ou bénéficiant substantiellement à l'Afrique;
- f) d'Affecter les bénéfices pour couvrir les coûts liés à la poursuite des objectifs organisationnels, financer les réserves et distribuer les dividendes;
- g) Emprunter ou lever des fonds, émettre des valeurs mobilières, des obligations, des billets, des hypothèques et d'autres instruments et fournir des garanties;
- h) Détenir des investissements de toute nature et de toute nature (y compris des investissements en titres, actions et billets);
- i) Verser des distributions sur les actions Africa50
- j) Conserver et appliquer les gains aux fins organisationnelles d'Africa50;
- k) Obtenir tout acte administratif ou législatif ou effectuer toute modification de ces articles qui aide Africa50 à réaliser ses objectifs organisationnels et s'opposer à toute proposition ou procédure qui pourrait directement ou indirectement porter atteinte aux intérêts d'Africa50; et
- l) Pour exercer toute activité liée directement ou indirectement à l'une des opérations susmentionnées, dans le but de faciliter, promouvoir et développer l'activité d'Africa50.

2. BASE DE PRÉPARATION

Ces états financiers sont les seuls états financiers présentés par la Société, et sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et interprétations émises par l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) applicables aux sociétés présentant leurs informations en IFRS. Les états financiers sont conformes aux IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, sauf pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation et présentés au dollar américain (USD) près, sauf indication contraire.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2019

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 16 « Contrats de location »	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
« Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » – amendements à IFRS 9	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
« Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » – amendements à IAS 28	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2015-2017)	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019
« Modification, réduction ou liquidation d'un régime » – amendements à IAS 19	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019

IFRS 16 « Contrats de location »

La Société a adopté IFRS 16 « Contrats de location » rétroactivement à compter du 1er janvier 2019, mais n'a pas retraité les données comparatives de l'exercice 2018, comme autorisé par les dispositions transitoires de la norme. Les reclassements et les ajustements découlant des nouvelles règles de la norme sont donc comptabilisés dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019. Les nouvelles méthodes comptables sont présentées à la note 5. g) Contrats de location.

Lors de l'adoption d'IFRS 16, la Société a comptabilisé un passif locatif au titre de contrats de location précédemment classés comme des contrats de location simple en application d'IAS 17 « Contrats de location ». Ces obligations étaient évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, en l'actualisant à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur au 1er janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré du preneur appliqué aux obligations locatives s'établissait, au 1er janvier 2019, à 5 %.

L'actif au titre du droit d'utilisation associé a été évalué à un montant équivalent au passif locatif.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	1er janvier 2021 (probablement prolongé au 1er janvier 2022)
« Définition du terme "significatif" » – amendements à IAS 1 et IAS 8	1er janvier 2020
Définition d'une entreprise – amendements à IFRS 3	1er janvier 2020
Cadre Conceptuel de l'Information Financière révisé	1er janvier 2020

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

La Société n'anticipe pas que ces exigences auront un impact significatif sur ses états financiers lorsqu'elles deviendront d'application obligatoire.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de façon permanente à ces états financiers.

a) Monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes

Africa50 – FP réalise ses activités dans les monnaies de ses États membres, ainsi qu'en euros et en dollars américains. Le dollar américain est la monnaie de présentation des états financiers.

b) Conversion des transactions en devises

Les produits et les charges en devises sont convertis en dollars américains aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars américains aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des devises en USD au 31 décembre 2019 et 2018 sont présentés dans la note 23. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis en USD aux taux historiques. Les écarts de conversion sont inclus dans la détermination du résultat net.

c) Exemption de l'obligation d'établir des états financiers consolidés

La Société détient des investissements dans l'unique but de dégager une appréciation du capital, des revenus des investissements (tels que des dividendes, des intérêts ou des produits locatifs), ou les deux. Tous les investissements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (voir la note 7). Selon IFRS 10.27, la Société répond à la définition d'une entité d'investissement et n'est à ce titre pas dans l'obligation de consolider ses investissements en titres. Les investissements en titres détenus par la Société sont soumis aux exigences normales d'IFRS 9, ainsi que détaillé ci-après.

d) Actifs et passifs financiers

d) 1. Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les autres créances.

i). Classement

La Société classe ses actifs financiers et passifs financiers conformément à IFRS 9. Elle classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat), et
- ceux évalués au coût amorti.

Le classement dépend du business model de la Société pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie, ainsi que détaillé ci-après.

ii). Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

majorée des coûts de transaction, sauf pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les achats ou les ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison des actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné (transactions normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre ces actifs. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Instruments de dette

L'évaluation ultérieure des instruments de dette dépend du business model adopté par la Société pour la gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. Il existe trois catégories d'évaluation dans lesquelles la Société peut classer ses instruments de dette :

- coût amorti : les actifs détenus en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est rapporté directement en résultat et présenté dans les autres profits/pertes, avec les différences de conversion. Les pertes de valeur sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : les actifs détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les flux de trésorerie afférents correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, exception faite des profits ou pertes de valeur et des différences de conversion, qui sont rapportés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en résultat net et comptabilisé dans les autres profits/pertes. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont présentés dans les autres profits/pertes et les pertes de valeur sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat;
- juste valeur par le biais du compte de résultat : les actifs qui ne satisfont pas aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les profits ou les pertes sur les instruments de dette évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont rapportés en résultat et présentés en net dans les autres profits/pertes de la période durant laquelle ils sont générés.

Au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, tous les instruments de dette de la Société sont évalués au coût amorti et présentés au poste Prêts et créances du bilan.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

La Société a également accordé des prêts à des entités qui réalisent des projets. Les prêts qui ne portent pas intérêt et sont remboursables à vue sont évalués au coût amorti et soumis à un test de dépréciation à chaque clôture.

Instruments de capitaux propres

La Société évalue tous ses investissements en titres de capitaux propres à la juste valeur et comptabilise les variations de juste valeur dans les Profits/ pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, dans le compte de résultat.

d) 2. Dettes financières

i) Classement

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et emprunts, les dettes ou les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture constituant une couverture efficace, selon le cas.

ii) Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les prêts et emprunts et les dettes sont enregistrés nets des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers de la Société comprennent d'autres dettes et des dettes fournisseurs.

Les passifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont rapportés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

d) 3. Évaluation ultérieure

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier ou du passif financier.

Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Société estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais pas des pertes de crédit futures. Ce calcul englobe l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes.

d) 4. Évaluation à la juste valeur

La Société évalue ses investissements en titres de capitaux propres à juste valeur à chaque clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions normales de concurrence à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La Société doit avoir accès au marché principal ou le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

La Société a investi dans des sociétés non cotées et déterminé la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation telles que l'actualisation des flux de trésorerie, jugées appropriées au vu des circonstances.

d) 5. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La Société doit avoir accès au marché principal ou le plus avantageux. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les participants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant de marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre participant de marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Société utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant celle des données non observables.

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou publiée dans les états financiers sont classés à différents niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs détaillée ci-après, sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs similaires, et autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives proviennent de données de marché observables ; sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché ;

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

- niveau 3 : les techniques d'évaluation dans lesquelles les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Sont inclus dans cette catégorie les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Le niveau auquel chaque juste valeur prise dans son ensemble est classée dans la hiérarchie des justes valeurs est déterminé sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble. Ainsi, l'importance de données est évaluée par rapport à l'évaluation de

la juste valeur prise dans son ensemble. Une évaluation à la juste valeur utilisant des données observables nécessitant des ajustements significatifs basés sur des données non observables est affectée au niveau 3. Une donnée utilisée pour l'évaluation est considérée observable si elle peut être observée directement à partir de transactions dans un marché actif, ou si des indications externes évidentes établissent un prix de sortie réalisable.

Pour les actifs et passifs comptabilisés à titre récurrent dans les états financiers, la Société détermine si des transferts sont survenus entre les différents niveaux de la hiérarchie en effectuant une réévaluation (sur la base des données du niveau le plus bas qui sont significatives pour la juste valeur prise dans son ensemble) à chaque clôture.

d) 6. Dépréciations d'actifs financiers

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthodologie utilisée pour déterminer la dépréciation dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit.

La provision pour dépréciation des actifs financiers est basée sur des hypothèses sur le risque de défaillance et les taux de perte attendus. La Société fait appel à son jugement pour formuler ces hypothèses et retenir les données entrant dans le calcul de la dépréciation, sur la base des éléments historiques de la Société et des conditions de marché actuelles, ainsi que des estimations prospectives à la fin de chaque période de reporting.

d) 7. Décomptabilisation

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans le cadre de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers sont transférés, ou en vertu de laquelle la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tout intérêt dans ces actifs financiers créé ou conservé par la société est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue est rapportée en résultat.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

La Société réalise des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs inscrits au bilan, mais conserve la totalité, la quasi-totalité, ou une partie des risques et avantages de l'actif transféré. Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages est conservée, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

La société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

d) 8. Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au bilan, si et seulement si la société a un droit légal de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de liquider l'opération sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés en net uniquement lorsque les IFRS l'autorisent, par exemple les profits et les pertes découlant d'un groupe de transactions similaires, tels que les profits et les pertes sur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

e) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat et dans l'état du résultat global.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès des banques, les disponibilités et les fonds en caisse. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

g) Contrats de location

Africa50 – FP loue ses bureaux. Jusqu'à l'exercice 2018, ces contrats de location étaient classés en contrats de location simple. Depuis le 1er janvier 2019, ils sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant, à la date à laquelle l'actif loué est mis à la disposition de la Société.

Les actifs et passifs liés à des contrats de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements considérés comme fixes en vertu de la substance des dispositions prévues au contrat), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes que la Société devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- les pénalités dues en cas de résiliation du contrat de location, dès lors que la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par la Société de l'option de résiliation.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les loyers devant être versés dans le cadre d'options de prolongation raisonnablement certaines sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les paiements de loyers sont actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite. Si ce taux ne peut être aisément déterminé, comme c'est généralement le cas pour les contrats de location de la Société, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, à savoir le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, avec une garantie et dans des conditions similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Les paiements de loyers sont ventilés entre principal et charge financière. La charge financière est portée au compte de résultat sur la période de location, de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de la dette figurant au passif.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- le cas échéant, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux pour le bailleur ; et
- les coûts de remise en état.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Information sectorielle et géographique

Le domaine d'investissement de la Société est limité à l'Afrique. Compte tenu de la phase actuelle de développement de la Société, l'ensemble de l'activité est basé à Casablanca.

i) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont les passifs potentiels associés à une incertitude significative, qui peuvent comprendre une dépendance envers des événements échappant au contrôle d'Africa50 – FP, susceptibles d'entraîner une obligation. Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers, mais ne sont pas inscrits au bilan.

j) Engagements

Les engagements correspondent à des montants qu'Africa50 – FP s'est contractuellement engagé à payer à des tiers, mais ne représentent pas encore une charge ou un actif. Ils donnent une indication sur les flux de trésorerie futurs engagés. Les engagements à la clôture n'ont pas d'impact sur les résultats financiers de l'exercice d'Africa50 – FP.

k) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'Africa50 – FP a une obligation juridique ou implicite dont l'échéance ou le montant est incertain, qui résulte d'un événement passé et qu'Africa50 – FP devra probablement régler, et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions correspondent aux meilleures estimations du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture et sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Les variations des provisions sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, Africe50 - FP détermine, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de perte de valeur. En cas de perte de valeur, les actifs financiers qui sont comptabilisés au coût amorti sont réévalués à leur valeur recouvrable nette, et le montant de la perte est rapporté en résultat net. Les pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont rapportées en résultat net lors de la dépréciation.

l) Immobilisations corporelles

Les méthodes et les durées d'amortissement appliquées par la Société sont détaillées à la note 9.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur comptable estimée, elle est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable.

Les profits et pertes sur les cessions sont déterminés en comparant les produits de la cession à la valeur comptable de l'actif. Ils sont rapportés en résultat.

6. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Estimations et hypothèses

Valorisation des instruments financiers

La Société évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie des justes valeurs suivante, qui reflète l'importance des données utilisées lors de l'évaluation :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif, pour un instrument identique ;
- niveau 2 : techniques d'évaluation basées sur des données observables, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Sont inclus dans cette catégorie les instruments évalués en utilisant : les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques ou similaires, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation reposant sur des données significatives non observables. Cette catégorie englobe tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables et que les données non observables ont un impact notable sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base des prix de marché cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements importants non observables ou des hypothèses sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers ou de passifs financiers comptabilisés au bilan ne peut être obtenue sur des marchés actifs, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont l'actualisation des flux de trésorerie. Les données de ces modèles proviennent si possible des données de marché observables et, dans le cas contraire, la détermination des justes valeurs fait appel à un certain degré de jugement. Les jugements mettent en jeu des facteurs tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des changements dans les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient affecter la juste valeur publiée des instruments financiers.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

7. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Investissements en titres de capitaux propres non cotés	2019 USD	2018 USD
Au 1er janvier	12 296 197	7 206 332
Acquisitions	93 908 980	5 126 400
Remboursement de capital	(5 306 232)	-
Variations de juste valeur	2 954 405	(36 535)
Au 31 décembre	103 853 350	12 296 197

Tous les investissements en titres de capitaux propres de la Société sont classés en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

i) Holdings d'investissement

Dénomination	Pays d'incorporation	Activité principale	Exercice clos le	Participa- tion directe	Participa- tion indirecte	Participa- tion effective et droits de vote	Participa- tion directe	Participa- tion indirecte	Participa- tion effective et droits de vote
				2019 %	2019 %	2019 %	2018 %	2018 %	2018 %
Infra Holdco 1 (Egypt BV)	Maurice	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	-	100	100	-	100
	Egypt Solar B.V.	Pays-Bas	Projet d'électricité solaire	31-déc	-	25	25	-	25
Nachtigal Hydro Power Company	Cameroon	Projet hydroélectrique	31-déc	15	-	15	15	-	15
Power Holdco 1 (APL)	Maurice	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	-	100	-	-	-
	Azura Power Limited (APL)	Maurice	Plateforme d'investissement dans des centrales électriques	31-déc	-	21	21	-	-
Malicounda Power SAS	Sénégal	Centrale thermique	31-déc	30	-	30	-	-	-
Power Holdco 2 (Genser)	Maurice	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	-	100	-	-	-
	*Genser Energy	Ghana	Gaz aval et électricité	31-déc	-	-	-	-	-
Power Holdco 3 (APHL)	Maurice	Véhicule à usage spécial	31-déc	100	-	100	-	-	-
	Azura Power Holding Limited (APHL)	Maurice	Plateforme d'investissement dans des centrales électriques	31-déc	-	15	15	-	-

*Genser Energy : actions privilégiées avec un droit de veto et un siège au conseil d'administration.

ii) Variation de la juste valeur

Portefeuille d'investissements:

Ouverture	Acquisitions	Remboursement de Capital	Clôture	Ouverture	Variation	Clôture	Juste valeur	
				Variation de juste valeur			2019	2018
USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD
12 332 732	93 908 980	(5 306 232)*	100 935 480	(36 535)	2 954 405	2 917 869	103 853 350	12 296 198

*Le montant de 5 306 232 USD est relatif à un remboursement de capital.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

8. PRÊTS ET CRÉANCES

	2019 USD	2018 USD
Non courants		
Infra Holdco 1	27 766 852	22 462 610
Nachtigal	41 234 159	42 008 717
Room to Run	17 884 158	21 750 663
Power Holdco 1	30 000	-
Malicounda Power SAS	7 011 305	-
Power Holdco 2	30 000	-
Power Holdco 3	14 838	-
	93 971 312	86 221 990
Courants		
Room to Run	5 115 000	8 958 300
	5 115 000	8 958 300
Total	99 086 312	95 180 290

Échéancier des prêts et créances :

Échéancier des prêts et créances	Provision au titre d'IFRS 9 2019	À vue 2019 USD	À moins d'1 an 2019 USD	Entre 1 et 5 ans 2019 USD	À plus de 5 ans 2019 USD	Total 2019 USD
Infra Holdco 1	(104 063)	-	1 700 247	22 214 704	3 955 964	27 766 852
Nachtigal	(153 133)	-	-	-	41 387 292	41 234 159
Room to Run	-	-	5 115 000	16 413 100	1 471 058	22 999 158
Power Holdco 1	-	30 000	-	-	-	30 000
Malicounda Power SAS	(26 038)	-	-	-	7 037 343	7 011 305
Power Holdco 2	-	30 000	-	-	-	30 000
Power Holdco 3	-	14 838	-	-	-	14 838
Total	(283 234)	74 838	6 815 247	38 627 804	53 851 657	99 086 312

	Provision au titre d'IFRS 9 2018	À vue 2018 USD	À moins d'1 an 2018 USD	Entre 1 et 5 ans 2018 USD	À plus de 5 ans 2018 USD	Total 2018 USD
Infra Holdco 1	(104 063)	-	-	-	22 566 673	22 462 610
Nachtigal	(156 009)	-	-	-	42 164 727	42 008 718
Room to Run	-	-	8 958 300	17 125 700	4 624 963	30 708 963
Power Holdco 1	-	-	-	-	-	-
Malicounda Power SAS	-	-	-	-	-	-
Power Holdco 2	-	-	-	-	-	-
Power Holdco 3	-	-	-	-	-	-
Total	(260 072)	-	8 958 300	17 125 700	69 356 363	95 180 290

Les prêts et les créances représentent les prêts et les instruments de dette de la Société.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

i) Prêt d'actionnaire accordé à Egypt Solar B.V. (par l'intermédiaire d'Infra HoldCo 1)

Ce prêt est classé dans les instruments de dette et comptabilisé au coût amorti. Les directives d'IFRS 9 sur les provisions s'appliquent à cette opération.

Statut du projet au 31 décembre 2019

L'environnement du pays et du secteur a continué de s'améliorer :

- la conjoncture macroéconomique a poursuivi sa progression comme indiqué par le FMI dans son cinquième examen du programme de réformes économiques de l'Égypte, qui a permis aux autorités de tirer la dernière tranche de 2 milliards USD du mécanisme élargi de crédit ;
- la croissance économique reste soutenue à 5,6 % en 2018/2019 (contre 5,3 % en 2017/2018) et l'inflation a ralenti pour s'établir à 9,2 % en glissement annuel en décembre 2019 (contre 11,1 % en décembre 2018) ;
- le gouvernement a poursuivi la réforme du secteur de l'électricité : les tarifs ont augmenté de 15 % en juillet pour la cinquième année consécutive, ce qui permet au secteur de rester en bonne voie pour un recouvrement total des coûts d'ici à 2021, et la réglementation autorisant la vente directe par les producteurs indépendants d'énergie renouvelable aux clients haute tension a été annoncée pour septembre.

Du côté des projets :

- les six centrales solaires ont été mises en service commercial sans retard notable ;
- en raison de problèmes lors des phases initiales, les performances étaient légèrement inférieures aux projections, mais reviennent aux projections du scénario de base ; une fois ces problèmes résolus, le fonctionnement des centrales sera sans doute supérieur aux projections du scénario de base du sponsor.

Prêt d'actionnaire accordé à Egypt Solar B.V. (par l'intermédiaire d'Infra HoldCo 1)

Le prêt d'actionnaire a été classé dans la catégorie des « prêts performants » (bucket 1).

Africa50 applique une définition de la défaillance cohérente avec celle qui est utilisée dans le cadre de la gestion interne du risque de crédit en application d'IFRS 9. Elle tient compte, le cas échéant, de facteurs qualitatifs (par exemple, les clauses financières restrictives).

Concernant les prêts d'actionnaires, Africa50 considère que le retard de 90 jours sur les intérêts (présomption réfutable pour une défaillance) n'est pas un indicateur objectif de défaillance, car de par la structuration de ces instruments, les intérêts sont soit payés, soit capitalisés.

Le service des investissements d'Africa50 évalue les éventuels risques de crédit à l'aide d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

les dépassements ou les retards importants des coûts de construction, la sous-performance opérationnelle, l'augmentation des coûts de financement ou de la fiscalité, qui sont susceptibles d'empêcher le remboursement intégral du prêt d'actionnaire, avec les intérêts capitalisés, avant la fin du projet (tel que déterminé par le contrat de concession ou des accords similaires).

Dépréciation

Selon les recherches de Moody's sur les défaillances dans les projets d'infrastructure, la provision a été calculée sur la base d'une probabilité de défaillance et d'un taux de recouvrement correspondant à la moyenne historique des projets « greenfield » dans les marchés émergents, à l'exclusion des membres de l'EEE et de l'OCDE.

Une provision d'un montant de 104 063 USD sur le principal du prêt d'actionnaire a donc été constituée en 2019.

ii) Prêt d'actionnaire accordé à Nachtigal Hydro Power Company (NHPC)

Ce prêt est classé comme un instrument de dette et comptabilisé au coût amorti. IFRS 9 s'applique à cette opération.

Statut du projet au 31 décembre 2019

Africa50 – FP a considéré le projet comme étant en bonne voie et l'a classé dans la catégorie « prêts performants » (bucket 1).

- La clôture financière du projet a été réalisée le 24 décembre 2018 et la construction a commencé fin janvier 2019 avec le premier tirage de la dette senior. La construction est en cours et aucun problème n'a été identifié.
- Un deuxième tirage du prêt a été effectué en mai 2019. Africa50 – FP a entièrement décaissé son prêt d'actionnaire, d'un montant avoisinant 37 millions EUR, en décembre 2018. Africa50 – FP dispose d'un siège au conseil d'administration et a participé à deux réunions du conseil en 2019. La prochaine réunion du conseil d'administration est prévue pour mars 2020. Africa50 – FP est également représenté au sein du comité d'audit de la société.

Prêt d'actionnaire accordé à NHPC

Africa50 – FP applique une définition de la défaillance cohérente avec celle qui est utilisée dans le cadre de la gestion interne du risque de crédit en application d'IFRS 9. Elle tient compte, le cas échéant, de facteurs qualitatifs (par exemple, les clauses financières restrictives).

Concernant les projets d'infrastructure, Africa50 – FP considère que le retard de 90 jours sur les intérêts n'est pas un indicateur objectif de défaillance. Le service des investissements d'Africa50 évalue les éventuels risques de crédit à l'aide d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que des retards dans la construction (laquelle progresse comme prévu jusqu'ici), des dépassements de coûts (aucun dépassement identifié à l'heure actuelle), des évolutions fiscales ou réglementaires (aucun changement réglementaire), des retards de paiement importants de la part des preneurs (non applicables à la phase de construction).

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Dépréciation

Selon les recherches de Moody's sur les défaillances dans les projets d'infrastructure, la provision a été calculée sur la base d'une probabilité de défaillance et d'un taux de recouvrement correspondant à la moyenne historique des projets « greenfield » dans les marchés émergents, à l'exclusion des membres de l'EEE et de l'OCDE.

Une provision d'un montant de 153 133 USD sur le principal du prêt d'actionnaire a donc été constituée en 2019.

iii) Room to Run

Au 31 décembre 2019, l'investissement d'Africa50 – FP dans le projet Room to Run consiste en une garantie de protection contre les risques et est comptabilisé comme un engagement. Ce dernier est soumis à la norme IFRS 9.

Statut d'investissement au 31 décembre 2019

La clôture financière du projet Room to Run a été réalisée en novembre 2018. Les prêts du portefeuille de référence sous-jacent ont enregistré une performance satisfaisante depuis la clôture et les performances de l'investissement sont conformes aux prévisions. Le prêteur principal continue de payer le montant de la commission de protection et les intérêts sur la garantie comme prévu. Un rapport sur l'état du portefeuille en décembre 2019 a montré que non seulement les prêts étaient performants, mais que leur notation de crédit n'avait pas changé par rapport à leur statut lors de la clôture de la transaction en novembre 2018. Aucune défaillance réelle ou potentielle n'a été identifiée, et le portefeuille de référence sous-jacent n'a pas enregistré de perte de crédit.

Garantie accordée au prêteur principal de Room to Run

Les prêts garantis étant performants et aucun défaut de paiement potentiel n'ayant été identifié, la transaction est classée en bucket 1. Africa50 – FP évalue les éventuelles augmentations du risque de crédit à l'aide d'une série d'indicateurs tels qu'une modification significative de la notation d'un prêt spécifique dans le portefeuille de référence, la catégorisation d'un prêt en bucket 2 par le prêteur principal, des retards significatifs dans le paiement par le prêteur principal des frais de protection ou des intérêts sur le collatéral-espèces, ou une dégradation de la notation de crédit à long terme du prêteur principal en deçà de AA/Aa2/AA par S&P, Moody's et Fitch, respectivement. Le prêteur principal est actuellement noté AAA/Aaa/AAA.

Aucun des indicateurs précités ne témoignait d'un risque accru au 31 décembre 2019. Dépréciation

Aucune dépréciation n'a été identifiée pour l'investissement Room to Run à la lumière des indicateurs suivants : la probabilité de défaillance de chaque prêt du portefeuille de référence sur la base de sa notation de crédit, la structure de la transaction dans laquelle le prêteur principal conserve une partie des pertes liées au portefeuille avant tout paiement de protection, le fait qu'une perte de crédit soit réalisée environ trois ans après la survenance d'une défaillance, et le fait qu'aucune défaillance n'est survenue à ce jour.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Africa50 – FP n'anticipe aucun paiement lié aux pertes de crédit sur cette transaction en 2019.

iv) Prêt d'actionnaire accordé à Malicounda Power SAS

Ce prêt est classé comme un instrument de dette et comptabilisé au coût amorti. IFRS 9 s'applique à cette opération. Statut du projet au 31 décembre 2019

Africa50 – FP a considéré le projet comme étant en bonne voie et l'a classé dans la catégorie « prêts performants » (bucket 1).

- La construction a été lancée en octobre 2019 et progresse de façon satisfaisante sans problème important.
- Les pourparlers avec les prêteurs sont en cours et la clôture financière devrait avoir lieu en juin 2020.
- Africa50 – FP a décaissé un prêt d'actionnaire d'un montant d'environ 6,3 millions d'euros en septembre 2019.

Africa50 – FP dispose d'un siège au conseil d'administration et a participé à une réunion du conseil en janvier 2020. Africa50 – FP est également représenté au sein du Comité de direction de la société.

Prêt d'actionnaire accordé à Malicounda Power SAS

Africa50 – FP applique une définition de la défaillance cohérente avec celle qui est utilisée dans le cadre de la gestion interne du risque de crédit en application d'IFRS 9. Elle tient compte, le cas échéant, de facteurs qualitatifs (par exemple, les clauses financières restrictives).

Concernant les projets d'infrastructure, Africa50 – FP considère que le retard de 90 jours sur les intérêts n'est pas un indicateur objectif de défaillance. Le service des investissements d'Africa50 évalue les éventuels risques de crédit à l'aide d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que des retards dans la construction (laquelle progresse comme prévu jusqu'ici), des dépassements de coûts (aucun dépassement identifié à l'heure actuelle), des évolutions fiscales ou réglementaires (aucun changement réglementaire), des retards de paiement importants de la part des preneurs (non applicables à la phase de construction).

Dépréciation

Selon les recherches de Moody's sur les défaillances dans les projets d'infrastructure, la provision a été calculée sur la base d'une probabilité de défaillance et d'un taux de recouvrement correspondant à la moyenne historique des projets « greenfield » dans les marchés émergents, à l'exclusion des membres de l'EEE et de l'OCDE.

Une provision d'un montant de 26 038 USD sur le principal du prêt d'actionnaire a donc été constituée en 2019.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

9.1 Total actif non courant

	2019 USD	2018 USD
Immobilisations corporelles	1 568 665	1 795 448
Prêts employés et dépôts de garantie	197 572	130 754
Levée de fond	161 163	353 081
Loyer	2 370 506	-
	4 297 906	2 279 283

9.2 Immobilisations corporelles

(En USD)	Matériel informa- tique	Installa- tions tech- niques	Nouveaux bureaux Mobilier	Nouveaux bureaux autres	Total
Au 1er janvier 2018					
Coût	52 156	928	-	332 706	385 790
Total amortissements et dépréciations	(11 582)	(137)	-	(38 806)	(50 526)
Valeur nette comptable	40 574	791	-	293 900	335 264
Exercice clos le 31 décembre 2018					
Valeur nette comptable à l'ouverture	40 574	791	-	293 900	335 264
Acquisitions	262 046	7 831	1 455 658	100 325	1 825 861
Cessions	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements	(71 291)	(2 590)	(215 991)	(75 802)	(365 673)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	231 329	6 033	1 239 667	318 423	1 795 452
Au 31 décembre 2018					
Coût	314 202	8 759	1 455 658	433 032	2 211 651
Total amortissements et dépréciations	(82 873)	(2 727)	(215 991)	(114 609)	(416 199)
Valeur comptable au 31 décembre 2018	231 329	6 033	1 239 667	318 423	1 795 452
Exercice clos le 31 décembre 2019					
Valeur nette comptable à l'ouverture	231 329	6 033	1 239 667	318 423	1 795 452
Acquisitions	103 567	-	51 683	-	155 250
Cessions	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements	(131 289)	(2 919)	(184 089)	(63 739)	(382 036)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	203 607	3 113	1 107 261	254 684	1 568 665
Au 31 décembre 2019					
Coût	417 769	8 759	1 507 341	433 032	2 366 901
Total amortissements et dépréciations	(214 162)	(5 646)	(400 080)	(178 348)	(798 235)
Valeur comptable au 31 décembre 2019	203 607	3 113	1 107 261	254 684	1 568 665

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Property, plant and equipment are depreciated using the straight-line method
Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur leurs durées d'utilité, estimées comme suit :

Matériel informatique :	3 ans
Installations techniques :	3 ans
Mobilier de bureau :	5 ans
Agencements de bureau :	6 ans

9.3 Prêts aux salariés & dépôts et cautionnements

	2019 USD	2018 USD
Prêts aux salariés	120 000	60 000
Dépôt et cautionnements	77 572	70 754
	197 572	130 754

9.4 Frais de levée de fonds

Les frais de levée de fonds engagés devraient être réimputés à un nouveau fonds d'investissement qui sera cogéré et investi par Africa50 – FP et ouvert aux investisseurs privés. Ils sont donc capitalisés et amortis de façon linéaire jusqu'au lancement du fonds. Au 31 décembre 2019, la direction estime que le fond devrait être lancé en 2020 et toutes les dépenses sont amorties de manière à être totalement passées en charge dans le compte de résultat à la fin de l'année 2020.

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2019
Frais de levée de fonds	730 192	196 244	533 948

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

10. CONTRATS DE LOCATION

Les montants inscrits au bilan au titre des contrats de location sont présentés ci-après :

Actifs au titre du droit d'utilisation	31 décembre 2019 USD	1er janvier 2019 USD
Siège social	2 115 357	2 483 245
Autres	255 149	342 629
	2 370 506	2 825 874

Passifs au titre de contrats de location	31 décembre 2019 USD	1er janvier 2019 USD
Courants	395 647	338 863
Non courants	2 091 364	2 487 011
	2 487 011	2 825 874

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des contrats de location sont présentés ci-après :

Charges liées aux contrats de location	31 décembre 2019 USD	31 décembre 2018 USD
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	455 368	-
Charges d'intérêt (incluses dans les charges financières)	134 722	-
	590 090	-

Le total des montants décaissés au titre des contrats de location s'élève à 478 622 USD en 2019.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

11. AUTRES CRÉANCES

Courantes

	2019 USD	2018 USD
Intérêts courus – Room to Run	1 333 950	648 185
Autres créances	862 817	319 428
Créance de TVA	414 262	706 183
	2 611 029	1 673 797

Non courantes

	2019 USD	2018 USD
Intérêts courus – Nachtigal	1 878 584	35 307
Intérêts courus – Malicounda	38 561	0
Intérêts courus – Scatec Egypt	1 824 933	948 089
	3 742 078	983 396

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019 USD	2018 USD
Trésorerie	30 024 343	8 505 259
Équivalents de trésorerie	146 357 151	118 566 655
Intérêts courus sur équivalents de trésorerie	93 977	231 710
	176 475 470	127 303 624

Les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à court terme, ayant tous une échéance inférieure à un an.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

13. CAPITAL LIBÉRÉ

Le capital autorisé conformément aux statuts d’Africa50 – FP est de 3 000 000 000 USD. Le capital souscrit s’élève à 782 792 000 USD, et le capital libéré s’établit à 366 421 059 USD.

	Catégorie	Nb. d’actions au 31 décembre 2018	Nb. d’actions émises en 2019	Nb. d’ac- tions au 31 décembre 2019	Capital libéré au 31 décembre 2019 USD
1. Bank Al-Maghrib	B	18 000	-	18 000	18 000 000
2. Banque africaine de développement	B	100 000	-	100 000	75 000 000
3. BCEAO	B	4 500	-	4 500	4 500 000
4. Bénin	A	4 176	-	4 176	1 044 000
5. Burkina Faso	A	2 694	-	2 694	673 500
6. Cameroun	A	45 000	-	45 000	11 249 863
7. Congo Brazzaville	A	167 997	-	167 997	41 999 250
8. Côte d’Ivoire	A	26 999	-	26 999	6 749 750
9. Djibouti	A	2 700	-	2 700	675 000
10. Égypte	A	90 000	-	90 000	67 500 000
11. Gabon	A	7 800	-	7 800	1 950 000
12. Gambie	A	900	-	900	225 000
13. Ghana	A	17 655	-	17 655	4 413 750
14. Guinée (Conakry)	A	4 500	-	4 500	1 125 000
15. Kenya	A	90 000	-	90 000	23 447 910
16. Madagascar	A	9 003	-	9 003	6 751 937
17. Malawi	A	1 800	-	1 800	450 000
18. Mali	A	1 813	-	1 813	453 250
19. Maroc	A	90 000	-	90 000	67 500 000
20. Maurice	A	900	-	900	675 000
21. Mauritanie	A	9 101	-	9 101	2 275 250
22. Nigeria	A	36 000	-	36 000	9 000 000
23. République démocratique du Congo	A	1 800	-	1 800	900 000
24. République du Niger	A	1 799	-	1 799	449 750
25. Rwanda	A	9 000	-	9 000	4 500 000
26. Sénégal	A	9 007	-	9 007	2 251 750
27. Sierra Leone	A	1 800	-	1 800	450 000
28. Soudan	A	2	-	2	500
29. Togo	A	17 346	-	17 346	4 336 500
30. Tunisie	A	9 000	-	9 000	6 748 874
31. Zimbabwe	A	0	1 500	1 500	1 125 225
		781 292	1 500	782 792	366 421 059

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

14. DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élevaient à 5 427 069 USD et comprennent principalement des ajustements de 2 091 364 USD de prêts à long terme liés aux contrats de location requis par IFRS 16, ainsi que des dettes fournisseurs et des factures impayées au 31 décembre 2019. Toutes ces dettes sont payables à moins d'un an.

15. AUTRES DETTES

	2019 USD	2018 USD
Compte courant d'Africa50 – DP	22 475 166	19 480 781
Trop payé de souscription par les actionnaires	2 250 750	11 700 811
Madagascar	2 250 750	6 751 937
Tunisie		4 498 874
République démocratique du Congo		450 000
Total	24 725 916	31 181 592

16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice considéré, la Société a effectué les transactions suivantes avec des parties liées. La nature, le volume et le solde des transactions sont présentés ci-après :

Partie liée	Nature	2019	2019
		Volume net des transactions durant l'exercice	Solde des créances dettes au 31 décembre
Africa50 - PD	Dettes - Compte courant	2 994 385	22 475 166
Infra Holdco 1	Dettes - Compte courant	6 181 086	29 695 848
Power Holdco 1	Dettes - Compte courant	30 000	30 000
Power Holdco 2	Dettes - Compte courant	30 000	30 000
Power Holdco 3	Dettes - Compte courant	14 838	14 838
Power Holdco 3	Autres dettes envers FP	527 510	527 510

Partie liée	Nature	2018	2018
		Volume net des transactions durant l'exercice	Solde des créances/dettes au 31 décembre
Africa50 - PD	Dettes - Compte courant	(738 942)	19 480 781
Infra Holdco 1	Dettes - Compte courant	22 249 397	23 514 762

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

17. PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DE DIVIDENDES

	2019 USD	2018 USD
Intérêts sur les prêts liés aux projets – Room to Run	3 228 280	591 752
Intérêts sur les prêts liés aux projets – Nachtigal	1 846 153	-120 702
Intérêts sur les prêts liés aux projets – Infra Holdco 1	876 844	942 725
Intérêts sur les prêts liés aux projets – Malicounda	12 523	
	5 963 800	1 413 775

Les montants ci-dessus correspondent aux intérêts après déduction des provisions pour risques suivantes, constituées en application des IFRS :

- Dépréciation – Malicounda : 26 038
- Dépréciation – Room to Run : 152 890.
- Dépréciation – Nachtigal : - 2 876

18. AUTRES PRODUITS

Les autres produits s'élèvent à 1 299 608 USD et représentent principalement des frais de transaction de 765 000 USD dans le cadre de la clôture d'un projet et des frais de due diligence de 527 510 USD payés par Africa50-FP pour le compte d'une filiale détenue à 100% et qui doivent être remboursés.

19. PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers

	2019 USD	2018 USD
Intérêts sur titres de placement (dépôts à terme)	2 070 040	3 626 939
	2 070 040	3 626 939

20. CHARGES FINANCIÈRES

Charges financières

	2019 USD	2018 USD
Profit/perte de change latent	6 844	(6 139)
Intérêts sur loyer	(59 277)	
	(52 433)	(6 139)

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

21. CHARGES LIÉES AUX PROJETS

Les charges liées aux projets correspondent aux montants engagés (consultants, missions, experts, etc.) durant l'exercice au titre des recherches et de l'étude des projets d'investissement à travers des participations ou de financements directs.

	2019 USD	2018 USD
Charges liées aux projets	2 580 652	899 621
	2 580 652	899 621

22. FRAIS ADMINISTRATIFS

Le total des frais administratifs d'Africa50 – FP s'élève à 8 526 838 USD et comprend les salaires et avantages pour un montant de 4 498 580 USD, et d'autres frais administratifs d'un montant de 4 028 258 USD, qui inclut des frais de déplacement, de communication, de recrutement, et les frais des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées générales.

Salaires et avantages

Africa50 – FP et Africa50 – DP comptent au total 47 salariés en décembre 2019 (29 en 2018), dont 11 salariés dédiés uniquement à Africa50 – FP (4 en 2018).

Le personnel d'Africa50 reçoit une allocation mensuelle pour couvrir les frais de retraite et d'autres dépenses telles que les dépenses de scolarité et l'assurance-vie. Un régime d'assurance santé à cotisations définies a été mis en place en 2018.

Le personnel d'Africa50 peut également bénéficier d'une indemnité de déménagement, le cas échéant.

23. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Africa50 – FP est un investisseur très sélectif et chaque investissement fait l'objet d'une évaluation individuelle des risques par le biais d'un processus d'approbation des investissements. Le Comité d'investissement d'Africa50 – FP fait partie intégrante du cadre global de gestion des risques.

Les instruments financiers inscrits au bilan comprennent les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances, les charges capitalisées au coût amorti, les autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et les autres dettes.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

De par ses activités d'investissement, Africa50 – FP est exposé à divers types de risques associés aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels la Société investit. Les risques les plus courants auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Les politiques d'Africa50 – FP visent à identifier et à analyser ces risques, à définir des limites de risque et des contrôles appropriés, et à surveiller les risques et le respect des limites au moyen de systèmes d'information fiables et à jour. Africa50 – FP révisé régulièrement ses politiques et systèmes de gestion des risques pour tenir compte des évolutions des marchés et des meilleures pratiques émergentes.

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité de Gestion des Risques d'Entreprise et de Finance qui supervise les risques affectant Africa50 – FP, les principaux facteurs d'atténuation et les mesures prises pour réduire ces risques, ainsi que les politiques mises en œuvre pour couvrir les principaux risques.

(a) Risque de marché

Le risque de marché englobe le potentiel de pertes et de profits, et comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix qui affecteront le résultat de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La stratégie de la Société en matière de gestion du risque d'investissement est guidée par son objectif d'investissement.

i). Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en dollars américains sous l'effet des variations des taux de change. Africa50 – FP investit dans des titres libellés en différentes devises. Par conséquent, la Société est exposée au risque que l'évolution du dollar américain puisse avoir un impact important sur les montants publiés de ses actifs libellés dans ces devises sous-jacentes. L'exposition au risque de change et l'évolution des taux de change font l'objet d'un suivi et d'un examen réguliers.

Concernant les comptes de trésorerie, la plupart des comptes de la Société sont en dollars américains, à l'exception d'un compte en euros et d'un autre en dirhams marocains qui sont utilisés pour les dépenses courantes.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Principales devises

Les principales devises à la date de clôture sont présentées ci-après :

	Actifs financiers 2019 USD	Actifs financiers 2018 USD	Dettes financières 2019 USD	Dettes financières 2018 USD
DOLLAR AMÉRICAIN (USD)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	70 030 235	7 206 332		-
Prêts et créances	50 814 807	54 119 662		-
Autres créances	4 021 700	932 306		
Dettes fournisseurs			2 276 408	2 089 355
Autres dettes			24 725 916	31 181 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 625 956	127 025 301		
Autres actifs non courants	4 297 906	2 279 283		
Capital libéré			366 421 059	212 197 862
Résultat global de l'exercice			277 742	(3 062 253)
Réserves et report à nouveau			(6 776 632)	(3 714 379)
	304 790 605	191 562 885	386 924 492	238 692 177
EURO (EUR)				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	33 823 115	5 089 866		-
Prêts et créances	48 271 505	42 008 718		-
Charges inscrites à l'actif au coût amorti	-	-		
Dettes fournisseurs			260 973	573 707
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 074	2 424		
Autres créances (noncourantes)	1 917 145	35 307		
	84 014 838	47 136 314	260 973	573 707
DIRHAM MAROCAIN (MAD)				
Autres créances	414 262	706 183		
Dettes fournisseurs			2 870 055	411 299
Trésorerie et équivalents de trésorerie	846 440	275 899		
	1 260 702	982 083	2 870 055	411 299
	390 066 145	239 681 282	390 066 145	239 681 282

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les pourcentages des devises par rapport au total des actifs et passifs financiers sont les suivants :

	Actifs financiers 2019 %	Actifs financiers 2018 %	Dettes financières 2019 %	Dettes financières 2018 %
Dollar américain	78	80	99	100
Euro	22	20	0	0
Dirham marocain	0	0	1	0
	100	100	100	100

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant indique la variation approximative des actifs financiers de la Société en réponse à d'éventuelles fluctuations des taux de change auxquels la Société est fortement exposée à la clôture.

Une augmentation/diminution de 10 % du dollar américain par rapport aux devises considérées est le taux de sensibilité utilisé pour la présentation du risque de change et représente l'évaluation faite par la direction de la variation raisonnablement possible des taux de change.

Une variation de 10 % de la devise affectera les actifs financiers comme suit :

		Augmentation/diminution	
		2019 USD	2018 USD
EUR	10%	8 375 386	4 713 631
	-10%	(8 375 386)	(4 713 631)
MAD	10%	126 070	98 208
	-10%	(126 070)	(98 208)
GBP	10%	(1 063)	410
	-10%	1 063	(410)

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

L'analyse de sensibilité a été déterminée en retenant l'hypothèse que la variation des taux de change s'était produite à la date de clôture et avait été appliquée à l'exposition de la Société au risque de change pour les instruments financiers existant à cette date, et que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restaient constantes.

Les changements indiqués représentent l'évaluation faite par la direction des variations raisonnablement possibles des taux de change sur la période allant jusqu'à la prochaine date de reporting annuel. Les résultats de l'analyse présentés dans le tableau ci-dessus représentent les effets sur les actifs financiers de la Société évalués en devises, convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date de clôture.

ii). Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les revenus et les flux de trésorerie opérationnels ne sont guère influencés par les changements concernant les taux d'intérêt du marché. Les principaux actifs financiers porteurs d'intérêts de la Société sont des prêts, ainsi que détaillé dans le tableau ci-après. Le montant des produits d'intérêt peut varier, notamment du fait des variations des taux d'intérêt.

		2019 USD	2018 USD
Instruments financiers			
Actifs			
Prêts et créances	Taux variable	22 443 085	30 000 000
		22 443 085	30 000 000

Analyse de sensibilité

La Société est exposée aux variations des taux d'intérêt sur une portion des revenus de la garantie liée à la transaction Room to Run. Cependant la majeure partie des revenus de Room to Run provient d'un premium avec un taux fixe et seule une portion des revenus d'intérêts est dépendante du taux de LIBOR.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Une variation de 0,5 % du taux d'intérêt affectera les revenus de la garantie sur le projet Room to Run comme suit :

Augmentation/diminution			
		2019 USD	2018 USD
Prêts et créances	0.50%	112 215	150 000
	-0.50%	(112 215)	(150 000)

iii). Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un investissement spécifique ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le portefeuille est examiné régulièrement par le Comité d'investissement afin d'identifier et de gérer le risque associé à des pays et à des secteurs particuliers. L'exposition sectorielle et les limites par pays sont fixées et contrôlées régulièrement.

iii) Taux de change au 31 décembre 2019

Le tableau ci-dessous représente les taux de change au 31 décembre 2019:

	2019 USD
MAD	0.1045
EUR	1.1227
GBP	1.3267

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière.

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture, ainsi que résumé ci-après :

	2019 USD	2018 USD
Actifs		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	103 853 350	12 296 198
Prêts et créances	99 086 312	96 128 380
Autres actifs non courants	4 297 906	2 279 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	176 475 470	127 303 624
Autres créances	6 353 107	1 638 490
	390 066 145	239 645 975

Les actifs financiers ne sont ni échus ni dépréciés, à l'exception des prêts liés aux projets Scatec Egypt, Nachtigal, et Malicounda qui ont été dépréciés conformément à IFRS 9 pour respectivement 104 063 USD, 153 133 USD, et 26,038 USD.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés auprès d'institutions financières réputées. Le Comité des risques a pour politique de surveiller étroitement la solvabilité des contreparties de la Société en examinant régulièrement leurs notations de crédit, leurs états financiers et leurs communiqués de presse.

Le tableau suivant présente les échelles de notation internationales utilisées par Africa50 pour évaluer la notation des risques des institutions financières :

Catégorie de risque	S&P - Fitch	Moody's
Risque très faible	A+ et plus	A1 et plus
	A	A2
	A-	A3
	BBB+	Baa1
	BBB	Baa2
	BBB-	Baa3
Risque faible	BB+	Ba1
	BB	Ba2
	BB-	Ba3
Risque modéré	B+	B1
	B	B2
	B-	B3
Risque élevé	CCC+	Caa1
	CCC	Caa2
Risque très élevé	CCC-	Caa3
	CC	Ca
	C	C

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les soldes de trésorerie de la Société sont déposés auprès d'institutions financières affichant les notations de crédit suivantes :

Institutions financières	2019	2018	Notation de crédit		Agence de notation	
	USD	USD	2019	2018	2019	2018
Attijari Wafabank	29 404 141	26 092 425	BB+	BB+	Fitch	Fitch
Attijari Wafabank	-	7 000 000				
BMCE	28 688 296	28 443 603	BB+	BB+	Fitch	Fitch
PTA Bank	31 476 252	39 819 223	BBB-	BBB-	Fitch	Fitch
Afreximbank	41 607 221	25 946 887	BBB+	BBB+	Fitch	Fitch
Citibank	45 298 818	-	A+	A+	Fitch	Fitch
Fonds en caisse			742	1,486	N/A	N/A
	176 475 470	127 303 624				

La Société considère que le risque de crédit associé aux soldes en banque est faible ou très faible comme l'indiquent les catégories de risque ci-dessus.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'Africa50 – FP ne puisse s'acquitter de ses engagements financiers lorsqu'ils sont exigibles. Dans son approche de la gestion des liquidités, la Société veille autant que possible à disposer de liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses engagements lorsqu'ils sont exigibles, tant dans des conditions normales que tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter préjudice à sa réputation. Toutefois, l'impact potentiel de circonstances extrêmes ne pouvant être raisonnablement prévues est exclu.

AFRICA50 – FINANCEMENT DE PROJETS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le tableau ci-après récapitule le profil d'échéance des actifs et passifs financiers de la Société sur la base des flux de trésorerie contractuels. Les flux de trésorerie contractuels avoisinent leur valeur comptable.

31 décembre 2019	À vue	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
	USD	USD	USD	USD	USD
Actifs financiers					
Prêts et créances	74 838	6 815 247	38 627 804	53 851 657	99 369 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 024 343	146 451 127	-	-	176 475 470
Autres créances	-	2 611 029	3 742 078	-	6 353 107
	30 099 181	155 877 404	42 369 882	53 851 657	282 198 123
Dettes financières					
Autres dettes	22 475 166	2 250 750	-	-	24 725 916
Dettes fournisseurs	-	3 326 695	2 091 365	-	5 418 060
	22 475 166	5 577 445	2 091 365	-	30 143 976
31 décembre 2018					
	À vue	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
	USD	USD	USD	USD	USD
Actifs financiers					
Prêts et créances	-	8 958 300	17 125 700	69 356 363	95 440 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 505 259	118 798 365	-	-	127 303 624
Autres créances	-	1 638 490	983 396	-	2 621 886
	8 505 259	129 395 155	18 109 096	69 356 363	225 365 873
Dettes financières					
Autres dettes	19 480 781	11 700 811	-	-	31 181 592
Dettes fournisseurs	-	3 078 459	-	-	3 078 459
	19 480 781	14 779 270	-	-	34 260 051

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre de 2020 et la société s'attend à ce que COVID-19 ait un impact sur ses états financiers en 2020 mais n'est pas en mesure à ce stade de l'évaluer et de le quantifier.

A la date d'approbation des comptes par le conseil d'administration, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives mettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre sa mission.

Glossaire

- **AFRICA50 – PD** : AFRICA50 – Développement de projets
- **AFRICA50 – PF** : AFRICA50 – Financement de projet
- **BAD** : Banque africaine de développement
- **CEEAC** : Communauté économique des États d’Afrique centrale
- **DG** : Directeur général
- **ECA** : Agence de crédit à l’exportation
- **ESG** : Environnemental, social et de Gouvernance
- **ESMS** : Système de gestion social et environnemental (Environmental and Social Management System)
- **FiT** : Tarifs de subventionnement
- **PIB** : Produit intérieur brut
- **GW** : Giga Watts
- **GWh** : Gigawatt-heure
- **HPP** : Centrale hydroélectrique
- **ICA** : Consortium pour les infrastructures en Afrique
- **IFD** : Institution de financement du développement
- **IPO** : Initial Public Offering (introduction en bourse)
- **IPP** : Producteur d’énergie indépendant
- **KIC** : Kigali Innovation City
- **KV** : Kilo Volt
- **MEED** : Marchés émergents et économies en développement
- **MPG** : Melec PowerGen
- **MW** : Mégawatt
- **MWDC** : Mégawatt CC
- **NBET** : Nigerian Bulk Energy Trader
- **ONG** : Organisations non-gouvernementales
- **PPA** : Power Purchase Agreement (accord d’achat d’électricité)
- **PPI** : Private Participation in Infrastructure (participation privée dans les infrastructures)
- **PPP** : Partenariat public-privé
- **PV** : Photovoltaïque
- **RDB** : Rwanda Development Board
- **SFI** : Société financière internationale
- **TIC** : Technologies de l’information et des communications
- **TWh** : Téra watt-heure
- **ZLEC** : Zone de libre-échange continentale

Avertissement important

La présentation (la « Présentation »), y compris les informations qu'elle contient, relative à Africa50 – Financement de Projets et/ou Africa50 – Développement de Projets (ensemble avec leurs affiliés, si le contexte l'exige, « Africa50 ») est transmise à titre confidentiel, à des fins d'information uniquement, et ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre de quelque nature que ce soit d'acquérir une participation dans l'un quelconque des véhicules d'investissement dont Africa50 est le sponsor (un « Véhicule d'Africa50 »).

Par la présente, vous acceptez (i) que les informations fournies dans le cadre de cette Présentation soient traitées de manière confidentielle et ne puissent être reproduites ou utilisées, de manière partielle ou intégrale, pour toute autre finalité quelle qu'elle soit et (ii) de restituer dans les meilleurs délais lesdits documents à Africa50, lorsque celle-ci en fait la demande.

Bien que des précautions raisonnables ont été prises afin de garantir le caractère fidèle et exact des éléments factuels présentés et des opinions données dans cette Présentation, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante et aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie n'est donnée, de nature expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la sincérité des informations, opinions, estimations et projections contenues dans cette Présentation. Africa50 ou ses associés, membres, actionnaires, dirigeants, salariés ou représentants n'acceptent aucune responsabilité, directe ou indirecte, expresse ou implicite, de nature contractuelle, légale ou autre, eu égard au contenu ou à l'exactitude de ladite Présentation ou en raison de toute erreur qu'elle pourrait contenir ou omission à son égard, ou quant à toute autre information écrite ou orale mise à la disposition d'une partie ou de ses conseils ou conseillers. Toute responsabilité en ce sens est expressément exclue dans la plus large mesure autorisée par la loi.

Les déclarations contenues dans ladite Présentation sont fondées sur les anticipations, estimations, projections, opinions et convictions actuelles d'Africa50. De telles déclarations impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus. Nul ne doit s'y fier indûment. En outre, ladite Présentation contient des anticipations, estimations, objectifs, énoncés ou autres déclarations de nature prospective. Certaines informations contenues dans la présente Présentation constituent des « déclarations prospectives ». En raison de risques et incertitudes divers, les faits ou résultats réels ou la performance réelle peuvent s'écarter de manière significative de ceux ou celles prévus ou envisagés par lesdites déclarations prospectives. En outre, rien ne permet de garantir qu'un projet existant ou potentiel, y compris un investissement à l'étude ou potentiel, sera mené à terme, y compris aux termes et conditions actuellement envisagés, et rien ne permet non plus de garantir que les résultats attendus ou les objectifs d'investissement projetés seront atteints.

Il incombe à chaque destinataire de respecter le droit et la réglementation applicables dans son pays.

AFRICA⁵⁰

Tour Ivoire 3 - 8ème étage
Marina de Casablanca
Boulevard des Almohades
Casablanca 20000
Royaume du Maroc

